

Liste des abréviations

BCD : Bibliothèque Centre Documentaire

CDI : Centre de Documentation et d'Information

LALM : Louis Aragon Le Mans

BMM : Bibliothèque Municipale de Mamers

BPA : Bibliothèque Perseigne Alençon

Sommaire

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	6
SOURCES.....	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13
ETUDE DE CAS : LA COOPERATION ENTRE ECOLES ET MEDIATHEQUES.....	15
PREMIÈRE PARTIE : LE CONTEXTE LOCAL DE LA COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES ET ÉCOLES.....	16
1.Les médiathèques et les écoles	16
2.L'organisation de la coopération entre écoles et bibliothèques	19
3.Les formes de coopération	23
DEUXIÈME PARTIE : LES DIFFÉRENTS ENJEUX DE COOPÉRATION ENTRE MÉDIATHÈQUE ET ÉCOLE.....	30
1.Un soutien aux outils de lecture et de documentation (BCD, CDI).....	30
2.Un échange complémentaire entre deux institutions destinées à l'éducation.....	34
3.La médiathèque : actrice d'une ouverture sur la culture.....	38
TROISIÈME PARTIE : DES DIFFICULTÉS DE COLLABORATION ENTRE MÉDIATHÈQUE ET ÉCOLE	40
1.Le rôle de la formation des professeurs des écoles à la littérature de jeunesse pour l'action bibliothèque.....	40
2.Les limites de la coopération entre écoles et bibliothèques	44
3.La réforme des rythmes scolaires : une opportunité pour les médiathèques ?	47
CONCLUSION.....	50
ANNEXES.....	54

Introduction

« *On peut tout faire pour l'école, pour le lycée, pour l'université : si après il n'y a pas de bibliothèque, on n'aura rien* »¹. En 1881/1882, les lois scolaires de Jules Ferry rendent l'école obligatoire et gratuite. Grâce à cette nouvelle législation, la lecture se retrouve au cœur de l'école comme il l'est stipulé dans l'article premier de la loi du 28 mars 1882². Dès 1860, dans le mobilier scolaire, une armoire-bibliothèque est prévue ce qui marque l'implantation de l'activité de lecture à l'école. Par ailleurs, le livre pour enfant connaît une véritable croissance dès le début du XIXe siècle. Il devient un cadeau de référence pour des occasions comme Noël et les communions ou dans le cadre des livres de prix (textes de fiction avec une moralité). Le livre pour enfant est le plus présent dans les foyers français. C'est pourquoi mon sujet s'intéresse tout particulièrement aux relations entre médiathèques et écoles autour de la lecture enfantine. C'est au cours du XIXe siècle que les bibliothèques populaires sont fondées dans le but de faciliter, par le livre et la lecture, l'instruction d'une classe sociale défavorisée. Installées dans les écoles, gratuites ou peu coûteuses, ouvertes en soirée, ces bibliothèques sont sous la direction des instituteurs. Parallèlement, les bibliothèques municipales ignorent voire négligent la lecture enfantine. Il n'y a donc pas de coopération : la lecture enfantine relève de l'école ou de la famille.

Par ailleurs, dans les années 1920, des associations militantes fondent des sections jeunesse, sur le modèle de la fondation américaine, *Book Committee on Children's Library*. En effet, les américains sont les précurseurs des bibliothèques publiques pour la jeunesse. Il s'agit de placer le livre et la culture pour tous au cœur de la politique jeunesse afin de pacifier le monde, après les atrocités de la Première Guerre Mondiale. Les enfants représentent l'avenir, c'est pourquoi on essaie de les orienter vers des discours pacifiques pour ne « plus jamais connaître ça ». En 1924, la bibliothèque de l'Heure Joyeuse est créée à Paris. Il s'agit de la première bibliothèque dédiée pour les enfants de moins de seize ans. A partir de 1936, la bibliothèque initie une démarche de coopération en accueillant des classes dans le cadre d'animations. La principale mission de la bibliothèque de l'Heure Joyeuse est de développer l'autonomie des jeunes ainsi que de les responsabiliser. Elle refuse l'acquisition de séries commerciales comme *Tchoupi*, *Dora*... Cette bibliothèque autorise le prêt de deux ouvrages dont un doit être, obligatoirement, un documentaire.

En 1945, après la Seconde Guerre Mondiale, les dépôts BDC (Bibliothèque Centre-Documentaire) succèdent aux bibliothèques populaires dans les écoles. Cette nouveauté

1 Citation de Jules Ferry

2 Texte officiel des lois de 1882 sur l'instruction publique : http://dcalin.fr/textoff/loi_1882_vo.html

institutionnelle induit une coopération entre instituteurs et bibliothécaires. En effet, ces derniers s'affirment désormais comme des professionnels de la lecture enfantine. D'ailleurs, parfois, cette relation peut être qualifiée de tendue puisque les instituteurs et les bibliothécaires se déclarent être les plus aptes à transmettre la culture par le livre et la lecture. En 1948, se développe une véritable politique de lecture qui souhaite se recentrer sur la culture de la jeunesse. La même année, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) publie la *circulaire relative aux bibliothèques pour enfants* dans laquelle elle prône, pour les bibliothèques pour enfants, une spécificité et une place particulière. Celles-ci doivent disposer de locaux propres aménagés en fonction des besoins des jeunes et d'un environnement sain c'est-à-dire avec un bon air, du silence et un éclairage naturel³. Le catalogue doit également être distinct de celui de la bibliothèque pour adulte et la classification doit être adaptée à la compréhension des enfants. Enfin, l'équipement doit être complet : il doit se composer d' « une salle de lecture, un bureau de prêt, une grande salle pour l'heure du conte, une salle de manutention, un bureau pour le bibliothécaire, un vestiaire avec lavabos et toilettes ». Cette circulaire témoigne de la reconnaissance et de la prise en compte des besoins propres au jeune public. Cependant, entre 1948 et 1958, si des efforts sont réalisés pour offrir des services aux enfants et malgré la mise en place, en 1952, de l'option jeunesse au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaires, le jeune public ne dispose pas réellement de locaux adaptés à ses besoins. Au début des années 1960, il est possible qu'un tiers des bibliothèques municipales ont un secteur enfant.

De plus, en 1965, la bibliothèque « La Joie par les Livres » est construite dans la plaine de Clamart. Il s'agit d'une association dépendante de la Bibliothèque Nationale de France et qui régit la littérature pour la jeunesse. On souhaite que les enfants se sentent comme chez eux à la bibliothèque. C'est ainsi que l'on aménage la section jeunesse avec des cabanes en bois pour favoriser l'intimité, des meubles adaptés et de couleurs vives, des tapis pour se mettre à son aise au moment de la lecture, une cheminée dans la salle de l'Heure du conte... Parallèlement à son action, la Joie par les Livres permet également une réflexion autour de la bibliothèque jeunesse. En effet, elle met en place une revue d'analyse critique de littérature jeunesse, *La revue des livres pour enfants*, devenue une référence pour les professionnels du livre jeunesse. A partir des années 1970, on peut constater une évolution des théories pédagogiques qui dégage une volonté d'aborder la lecture autrement à l'école. Par ailleurs, les contacts s'établissent entre pédagogues et bibliothécaires notamment au sein de l'ADACES. Enfin, dans les années 1980, il est important de souligner la séparation institutionnelle. En effet, on distingue, d'un côté, les bibliothèques de lecture publique et de l'autre, les BCD et CDI. Cette séparation n'est pas perçue comme une interruption des pratiques mais comme une

³ WEISS, Hélène. *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975. Modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Éditions du cercle de la librairie, Paris, 2005, p. 38

clarification permettant un véritable partenariat. En 20 ans, la section jeunesse devient un élément indispensable et, de nos jours, le public enfantin représente près de 50% des inscrits dans les médiathèques françaises. De plus, la littérature de jeunesse est tellement importante et imposante que certaines médiathèques, lui consacrent une large superficie voire un étage complet.

Cependant, les écoles sont également fournisseuses de lecture grâce à la BCD. En 1972, les coins lecture apparaissent dans les classes afin de redonner goût à la lecture aux enfants ainsi que de faciliter le travail documentaire. Ils sont souvent alimentés par les Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP) ainsi que par les bibliothèques municipales. A la fin de l'année 1984, l'Association pour le Développement des activités culturelles (ADACES) dans les établissements scolaires naît. Elle est composée de bibliothécaires de la Joie par les Livres et de pédagogues de l'INRP (Institut National de la Recherche Pédagogique). Il s'agit d'une coopération volontaire entre deux institutions qui engendre une culture basée sur la lecture. Cette association obtient des crédits du ministère de l'Éducation nationale et du Fonds d'intervention culturelle afin de doter une bibliothèque centrale pour six écoles. Il s'agit d'expérimenter cette innovation et de l'évaluer pour l'étendre nationalement. En 1985, tandis que les BCD se généralisent grâce à la circulaire de 1984, au collège et au lycée, les CDI (Centre de Documentation et d'Information) font irruption dans le paysage pédagogique. C'est au cours de cette période que l'on observe une multiplication des lieux scolaires de lecture. En effet, alors qu'en 1972, on ne comptait qu'une seule BCD en France, en 1997, à l'occasion d'une enquête de la Direction des écoles, les écoles se disaient équipées d'un lieu central de lecture à soixante-dix pour cent. Quant aux CDI, on en compte un seul en 1972. En 2000, on en dénombre plus de 7 000 et, dans chacun, un bibliothécaire-documentaliste chargé d'animer le lieu.

Selon Anne-Marie Bertrand, « *la bibliothèque, quel que soit son statut, a quelque chose à voir avec l'école. Au sens étroit, parce qu'elle accompagne le travail de la population scolarisée. Au sens large parce qu'elle participe des mêmes idéaux républicains que l'école et contribue, comme elle, à la formation des citoyens*⁴ ». Les relations entre ces deux institutions que sont la médiathèque et l'école n'ont pas toujours été faciles. Bien qu'il y ait eu des efforts des deux côtés, des ambiguïtés persistent entre les deux fonctions. Cependant, ces deux approches de lecture ont récemment évolué notamment à l'école depuis les années 1970. En effet, on passe d'une lecture scolaire visant la découverte de la « Culture » et l'apprentissage du « bon français » à des pratiques plus ouvertes comme la découverte des différents types et usages de l'écrit, et pour le plaisir de la lecture. C'est pourquoi j'ai choisi d'intituler mon sujet : « Lecture publique, lecture scolaire : la coopération entre médiathèques et écoles ». En posant

⁴ BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, La Découverte, Coll. « Repères », Paris, 2011, p. 70

ce sujet, je compte élaborer des réponses à des problématiques qui me sont apparues au cours de mes recherches. En posant ce sujet, je compte élaborer des réponses à des problématiques qui me sont apparues au cours de mes recherches. Tout d'abord, il s'agit de dégager les différentes organisations et formes d'animations proposées par les médiathèques dans le cadre d'accueil de classes. Puis, à travers une histoire en constante évolution, on peut se demander si l'école et la bibliothèque sont parvenues à s'accorder ou existe t-il toujours des divergences. Enfin, on peut s'interroger sur l'existence d'une volonté de « faire sortir » les élèves des BCD/CDI ou d'établir une collaboration avec ces structures ? Il s'agit de se demander si l'absence de formation sur la littérature de jeunesse des futurs professeurs des écoles aura un impact sur la fréquentation des bibliothèques et sur les BCD/CDI.

Deux auteurs sont fondamentaux dans le cadre de mon sujet. Tout d'abord, Véronique-Marie Lombard est une ancienne bibliothécaire jeunesse. Actuellement, elle est directrice de l'association Livralire et formatrice en littérature jeunesse. En 2003, elle publie *Le voyage-lecture : bibliothèques et écoles* associées aux Éditions du Cercle de la librairie. Cet ouvrage permet de préciser la collaboration entre bibliothécaires et professeurs des écoles lors des visites scolaires. De plus, il permet d'apporter des solutions et des outils afin de remédier aux difficultés d'harmonisation des acquisitions, de diversifier les animations pour les enfants et de mettre en place un partenariat efficace entre les bibliothèques et les écoles. Puis, le second auteur fondamental est Max Butlen. En effet, titulaire d'un DEA de lettres et docteur en sciences de l'éducation, il est maître de conférences à l'ESPE des Pays-de-la-Loire. Il a été le rédacteur en chef de la revue *Argos*, directeur adjoint du CRDP de l'académie de Créteil. Max Butlen est l'auteur de nombreux articles traitant de la littérature de jeunesse et des relations entre les acteurs des politiques de lecture pour la jeunesse. De plus, il s'agit d'un des promoteurs des BCD. En effet, ses travaux s'inscrivent au cœur de cette réflexion sur leur développement. De plus, on peut également ajouter que l'ouvrage d'Anne-Marie Chartier et de Jean Hébrard, *Discours sur la lecture. 1880-2000*, obtient une place de choix dans le propos de cette étude. En effet, avec les lois scolaires de Jules Ferry, la lecture prolifère et devient une normalité. Selon eux, la plupart des discours de l'Éducation nationale intègrent une double exigence : apprendre à lire et transmettre un corpus d'œuvres et de valeurs communes. Cette idée est un point central dans la compréhension de ce rapport de complémentarité qui peut se sentir entre les bibliothèques et les écoles.

Actuellement, la question de la place de la jeunesse est encore continuellement débattue. En effet, dans le cadre des onzièmes rencontres des services éducatifs de musées, bibliothèques, archives et théâtres, le 4 décembre 2013, la BnF proposait une journée basée sur : « Chemins d'accès : l'enfance au cœur de la médiation : quels chemins vers les savoirs ? ». Il s'agit de s'interroger sur la place du jeune public dans la médiation culturelle. Au

cours de cette journée, on pouvait assister à des tables-rondes et conférences portées sur l'enfant comme public à part entière, l'enfant comme acteur de la culture et de la place du livre dans la vie de l'enfant. Si je souhaite souligner cet événement, c'est pour montrer que la jeunesse est au centre des préoccupations culturelles. Les écoles doivent fournir cet accès à la culture en passant par des visites aux musées, des sorties au cinéma, au théâtre. Par ailleurs, les écoles doivent également offrir la possibilité aux jeunes lecteurs de connaître la culture à travers les livres. Les parents ont également un rôle à jouer pour permettre à leurs enfants d'accéder à la culture écrite. C'est pourquoi les échanges entre médiathèques et écoles sont essentiels dans la diffusion de la culture au sens large (livres, cinéma, musique, théâtre, expositions, musées...).

Afin de répondre à ce sujet, j'ai choisi d'établir des contacts avec trois médiathèques de la Sarthe et de l'Orne à savoir celle de Mamers, celle de Louis Aragon de la ville du Mans et la Bibliothèque de Perseigne d'Alençon. Ces trois villes entretiennent des partenariats avec plusieurs établissements scolaires de la maternelle au lycée, privés ou publics. Les bibliothécaires jeunesse ainsi que les professeurs proposent des animations dans le cadre de concours de lecture, de rencontres d'auteurs, du programme scolaire ou tout simplement pour le plaisir de lire. Selon Dominique Alamiche, « *l'école est le partenaire naturel et privilégié des bibliothèques [...]. Les accueils de classes occupent une part importante du temps de travail hebdomadaire des bibliothécaires pour la jeunesse*⁵ ». Cependant, cette relation d'échange entre ces deux institutions peut être nuancée par quelques différends qui persistent notamment au niveau des disponibilités des collections, de la non-exclusivité des bibliothécaires pour une seule classe. Pour quelques bibliothécaires jeunesse et adulte, avec qui j'ai échangé, les professeurs sont considérés comme le public le plus difficile. On peut donc se demander si les professeurs apparaissent comme un partenaire qui comprend les enjeux de la lecture ou comme un public difficile par ses exigences. Du côté du corps professoral, on apprécie souvent la disponibilité des bibliothécaires ainsi que leur aide à la recherche documentaire face à des collections jeunesse massives. Cependant, ils accusent une administration des bibliothèques complexe et lente ce qui conduit à un ralentissement dans les échanges entre les deux institutions.

Des ouvrages et des articles sur la jeunesse ainsi que sur les relations entre institutions sont couramment publiés. Ils se basent notamment sur la place de l'enfant comme acteur de la lecture et non plus sur la place du livre dans le secteur jeunesse. C'est pourquoi j'ai décidé d'insérer mon sujet dans une étude de cas local, en essayant de regrouper les problématiques énoncées précédemment. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que ce sujet est très contemporain et en perpétuel changement. De plus, chaque médiathèque possède une

⁵ ALAMINCHEL Dominique, *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle. 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 2006, p. 33

réglementation qui lui est propre. En effet, les partenariats institués peuvent être de différentes formes selon les disponibilités, les désirs et les besoins des deux structures.

Pour répondre à ses problématiques, j'ai choisi d'organiser mes idées en trois parties. Tout d'abord, nous présenterons un panorama des bibliothèques et des écoles qui ont participé à constituer un échantillon dans le cadre de cette étude. Puis, nous établirons les différents enjeux de coopération entre médiathèque et école. Enfin, nous étudierons les difficultés de collaboration qui existe entre la médiathèque et l'école.

Sources

Mes principales sources sont des questionnaires que j'ai établi afin de donner des exemples concrets dans l'établissement de mon mémoire. Ils s'adressent aux bibliothécaires, au corps enseignant, aux enfants et aux adolescents⁶. Il s'agit de démontrer, par des regards croisés, les convergences et les divergences de points de vue sur cette relation, son organisation et son fonctionnement. Pour les questionnaires adressés aux enfants et aux adolescents, il s'agit de connaître leur vision de la bibliothèque et de la bibliothécaire. A partir de ces questionnaires, un constat sur la coopération entre ces deux institutions se dresse ce qui permet l'apport de solutions. Il s'agit de proposer un meilleur service aux enfants, bénéficiaires principaux de cette relation.

Par ailleurs, j'ai également étudié des ouvrages et des textes de lois officiels concernant la place de la littérature de jeunesse dans la formation des nouveaux enseignants et dans le monde scolaire. Pour cela, j'ai établi des contacts avec l'ESPE du Mans pour être mieux éclairée sur ce sujet. Les textes de loi sont intéressants à étudier puisqu'ils participent à mettre en lumière un décalage entre la législation et la réalité. Mes principaux textes officiels sont le Manifeste de l'Unesco de 1994 qui définit les différents rôles de la bibliothèque publique, les circulaires de 1984 et de 1986 qui mettent en place les CDI et les BCD au sein des établissements scolaires. De plus, j'ai également du m'intéresser aux textes sur la réforme des rythmes scolaires afin de pouvoir imaginer la place que la bibliothèque peut avoir dans cette nouveauté scolaire.

De plus, j'ai également pu amasser une vingtaine d'articles dont onze qui sont issus des *Bulletins des Bibliothèques Françaises*. Cette revue professionnelle traite du monde des bibliothèques depuis 1956. Ces articles sont centrés sur cette relation médiathèques/écoles. Ces travaux prouvent que la jeunesse est au centre des politiques publiques. Il s'agit d'améliorer et de pousser à la « perfection » cette coopération entre ces deux lieux où le savoir est transmis. Je m'appuie aussi sur des ouvrages généraux et spécialisés sur cette question. Cependant, il faut souligner que ces sources sont exclusivement tournées vers des regards de bibliothécaires que vers des pédagogues. Pourtant, de manière informelle, j'ai également pu échanger avec un ancien inspecteur d'académie, à la retraite depuis 2009, qui a su me donner un avis quant à la position de l'école face à la coopération avec les bibliothèques.

⁶ Annexes 1,2,3 et 4 : Squelettes des différents questionnaires

Bibliographie

Ouvrages généraux

- BERTRAND A.-M., *Les bibliothèques*, La Découverte, Coll. « Repères », Paris, 2011.
Ouvrage général sur les bibliothèques et leur fonctionnement. Il m'a permis de poser les bases sur les BCD et les CDI à l'école de manière synthétique.
- CARBONE P., *Les bibliothèques*, PUF, Coll. « Que sais-je ? », Paris, 2012.
- CHARTIER A.-M., HEBRARD J., *Discours sur la lecture (1880-2000)*, Fayard, Paris, 2000.
Ouvrage primordial pour la compréhension de l'essor de la littérature de jeunesse dans le secteur de l'édition, des bibliothèques et des écoles.
- POULAIN M., *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, Éditions du Cercle de la Librairie, Mayenne, 2009.

Ouvrages spécialisés

- ALAMICHEL D., *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle. 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 2006.
Ouvrage permettant de comprendre les interventions effectuées par une bibliothécaire jeunesse dans le cadre d'une animation avec des écoles ou des structures enfantines.
- GESTIN D., *Scènes de lecture. Le jeune lecteur en France dans la première moitié du XIXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1998.
- LOMBARD V.-M., *Le voyage-lecture, bibliothèques et écoles associées ou comment vivre avec douze livres une histoire commune de lecture*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 2003.
Ouvrage qui dresse un constat peu satisfaisant sur les relations entre bibliothèques et écoles.
- PARMEGIANI C.-A. (Dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 1993.
- TABET C., *La bibliothèque « hors les murs »*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 1996.
- WEISS H., *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975 : Modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 2005.

Articles

- BUTLEN M., « Lire en bibliothèque, lire à l'école : oppositions et interactions », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 1, 2004.
Article qui met l'accent sur la position de la lecture plaisir au centre des désaccords. Il faut que les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale portent la lecture au centre de leur politique de coopération.
- BUTLEN M., « Les acteurs des politiques de lecture pour la jeunesse : complémentaires et concurrents ? », *La revue des livres pour enfants*, n°217, 2004.

- CHAZAUD A.-S., DEMESMAY A. (en coll.), « Médiathèque/École : pour un parcours culturel commun », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2013.
- GUDIN DE VALLERIN G., « Écoles et médiathèques. De l'interconnexion institutionnelle au réseau territorial », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2004.
- LAGARDE F., « La bibliothèque d'école. De l'armoire bibliothèque à la BCD », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2004.
- LAMBERT-CHESNOT O., « L'ABC des BCD. Les bibliothèques-centres documentaires à l'école », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 1986.
- LOMBARD V.-M., « La lecture partagée. Le lien entre les deux rives », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2004.
- LORANT-JOLLY A., « La coopération bibliothèque-école : enjeux et perspectives », *Argos*, n° 27, 2001.
- LOSMA R.-M., « La médiathèques et les jeunes lecteurs. Un lieu d'ouverture et de partage », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2004.
- MASSE I., « Amplifier la coopération entre les bibliothèques et le secteur scolaire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 5, 2002.
- MERCIER A.-M., TOURRON-BERTRAND I., « Formation des maîtres et littérature de jeunesse : un naufrage », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2013.

Article sur la vision de la formation des professeurs des écoles à la littérature de jeunesse. Met en lumière la défaillance des programmes de 2008 face à la littérature de jeunesse (inverse de 2002).

- MORIS J., « Bibliothèque, école : regards croisés sur les coopérations », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 2, 2003.
- PRIVAT J.-M., « École et bibliothèques publiques : quelle coopération ? », *Association française pour la lecture*, n°47, 1994.
- PRIVAT J.-M., « La coopération entre écoles et bibliothèques », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 1, 1995.

Rapport chiffré concernant la coopération entre écoles et bibliothèques (enquête de 1993).

- ZOUGHEBI H., « La littérature, un art nouveau à l'école », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2004.

Colloques

- « Promouvoir la lecture chez les jeunes : la collaboration entre BCD, CDI et Bibliothèques Publiques », *Actes du colloque d'Aix en Provence les 27 et 28 mai 1989*, CRDP de l'Académie d'Aix-Marseille, 1990.

ETUDE DE CAS : LA COOPERATION ENTRE ECOLES ET MEDIATHEQUES

La fin du XIXe siècle, marqué par de nombreux bouleversements politiques, se veut être celui où les libertés s'affirment comme celles d'expression et d'opinion, défendues par la République. Ces changements amène une demande croissante de lecture. Dans les années 1880, des bibliothèques, mises en place pour répondre à ces besoins, sont dénommées « *bibliothèques populaires des écoles publiques* ». En effet, ces lieux ne se cantonnent pas qu'aux enfants : ils participent également à la prolongation de la scolarité pour les adultes. Il est important de préciser que la bibliothèque de l'école est placée sous la surveillance de l'instituteur comme il l'est stipulé dans l'arrêté du 1er juin 1862 relatif à l'organisation des bibliothèques scolaires dans les écoles primaires publiques. Les bibliothèques municipales de cette époque ne sont absolument pas équipées pour la lecture enfantine, ni même pour la lecture grand public. Ces bibliothèques d'étude n'ont pas de politiques d'animations et encore moins de politiques de coopération avec une institution comme l'école, faute de moyens et de volonté. Ces deux institutions œuvrent pour la lecture. Pourtant, elles travaillent séparément pendant longtemps. Puis, les bibliothèques et les écoles commencent à échanger des services pour établir une situation de coopération. Cependant, cette situation est sujette à quelques méfiances dues à une méconnaissance de l'un et de l'autre côté.

Première partie : Le contexte local de la coopération entre bibliothèques et écoles

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai choisi de centrer ma réflexion sur trois villes différentes par leur superficie, leur activité et leur population. Il s'agit des villes du Mans, d'Alençon et de Mamers⁷. Après avoir pu établir le contact avec les médiathèques et des écoles de ces villes, j'ai pu constater les différentes modalités de coopération ainsi que ces diverses animations à une échelle variable selon les politiques coopération.

1. Les médiathèques et les écoles

Service municipal, la médiathèque doit remplir les missions qui lui sont confiées par la municipalité. Tout d'abord, il s'agit d'assurer et de faciliter l'accès de tous les citoyens à l'information, à la formation, au développement personnel et à la culture, principalement par le livre mais aussi par tous autres supports ou sources d'information. Dans la perspective de ces missions, les médiathèques travaillent avec les écoles le désirant. Cependant, il n'existe aucun cadre réglementaire. C'est pourquoi la coopération varie selon les modalités imposées par l'école ou par la bibliothèque ainsi que selon le contexte local. Dans le cadre de mon sujet, j'ai choisi de me concentrer sur trois zones qui représentent un échantillon de situations entre écoles et médiathèques. En effet, à cause de leurs positions géographiques ou de leurs différentes propositions d'animations, ces médiathèques entretiennent des relations avec des écoles pouvant se rendre à la médiathèque et désirant insérer cette institution dans le cadre scolaire.

Créée en 1804, la médiathèque Louis Aragon du Mans s'installe, en 1932, dans l'immeuble des anciens établissements Chappée, rue Gambetta (actuelles archives municipales). En 1971, la section jeunesse est instituée au sein de la bibliothèque municipale. Cependant, la section jeunesse est transférée dans des locaux plus grands, rue du Chêne Vert, en 1979. En effet, son volume a considérablement augmenté suite à une politique centrée sur la jeunesse. Pourtant, la structure de la médiathèque rue Gambetta devient trop étroite. C'est pourquoi un nouvel espace de 7 700 m², dont 4 000 m² pour le service public, est aménagé par l'architecte Jean-Louis Bertrand. La médiathèque Louis Aragon ouvre ses portes en 1988. Elle regroupe les secteurs adultes et jeunesse, occupant chacun un étage. LALM (Louis Aragon, Le Mans), espace de 4 000 m² (avec les magasins), se situe à quelques mètres de la place de la République, dans le centre ville du Mans. Par semaine, la médiathèque est ouverte 37,5 heures au public. Elle se constitue de plus de cent membres du personnel sur tout le réseau

⁷ Annexe 5 : Cartes situant les villes du Mans, d'Alençon et de Mamers.

dont dix membres, exclusivement des femmes, sont chargées du secteur jeunesse⁸. Cet espace occupe le premier étage de la médiathèque (700 m²). Il est dédié aux enfants et aux adolescents. On y trouve un espace pour les albums, un espace musique et cinéma adaptés, un espace pour les romans, les contes, les documentaires, des fonds et revues professionnels destinés aux médiateurs du livre et des enseignants. La salle de l'Heure du Conte est ouverte toute la journée pour permettre une lecture confortable. C'est dans cette salle que la médiathèque reçoit les groupes scolaires ou les centres de loisirs. Au total, pour l'année scolaire 2012-2013, la médiathèque Louis Aragon reçoit environ 1400 élèves⁹.

Dans le cadre de mon questionnaire, j'ai pu interroger Catherine Lecossier, adjointe du patrimoine (catégorie C), qui est une des dix personnes de l'équipe jeunesse. Elle est chargée de l'accueil du public et notamment des accueils de classes et des centres de loisirs. Ces dernières années, elle travaille sur la mise en place d'une passerelle entre le secteur adolescent et adulte. Pour pouvoir comparer les différents points de vue de la médiathèque et des écoles sur cette coopération, j'ai donc appelé les diverses cités scolaires en partenariat avec la bibliothèque afin qu'elles puissent répondre au questionnaire que j'avais établi pour le corps professoral. Cependant, les écoles m'ont toutes répondu qu'elles « *n'étaient pas intéressées* » ou qu'elles « *n'avaient pas le temps* » à m'accorder. Pourtant, pendant mon stage obligatoire, j'ai pu observer de nombreux accueils de classe et certains comportements de professeurs dans le cadre de cette coopération.

Autour de cette médiathèque Louis Aragon, des annexes sont fondées dans le but de desservir un large public à travers les différents quartiers du Mans. En 1973, la bibliothèque Sud est intégrée dans la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) Ronceray. En 2008, des travaux d'agrandissement commencent au Ronceray ce qui débouche sur l'inauguration de la médiathèque Sud. En 1974, l'annexe des Vergers est ouverte, rue Thoré. En 1995, la médiathèque de l'Espal est inaugurée à l'intérieur du centre culturel de l'Espal. Le 20 septembre 2002, la médiathèque des Saulnières ouvre au sein de la Maison des Loisirs et de la Culture. Ces différentes annexes facilitent un partenariat régulier avec les écoles et les collèges de quartier afin de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre de petits manceaux¹⁰. Cette grande bibliothèque municipale propose des activités importantes pour la section jeunesse. En effet, beaucoup de fonds sont consacrés à ce secteur au centre de bon nombre de politiques culturelles comme c'est également le cas à la bibliothèque de Perseigne d'Alençon.

Ouverte en 1973, la bibliothèque de Perseigne constitue l'une des quatre annexes du

8 Annexe 6 : Organigramme du personnel de la section jeunesse

9 Annexe 7 : Accueils de classe dans les médiathèques du Mans pour l'année scolaire 2012-2013

10 Annexe 8 : Position géographique des médiathèques de quartier par rapport à la centrale Louis Aragon

réseau des médiathèques d'Alençon. Située dans un quartier difficile, trois bibliothécaires sont en charge du bon fonctionnement, des acquisitions et des animations au sein de cet établissement construit en 2012. Depuis 2006, Céline Normand, médiatrice du livre, est chargée de l'animation et des événements culturels. Elle est également la professionnelle du livre qui a la mission de rencontrer les publics collectifs à savoir les associations, les PMI (Protection Maternelle et Infantile), les crèches, les écoles et les collèges/lycées¹¹. La bibliothèque possède son propre secteur jeunesse avec une aire ludique où les enfants peuvent prendre place au moment des accueils de classes¹². Ce secteur se compose de près de 6 200 ouvrages. Contrairement à la médiathèque Louis Aragon, située en plein centre ville, la médiathèque centrale d'Alençon ne reçoit pas les classes. En effet, cette tâche est réservée aux annexes qui sont donc indépendantes quant au contenu des animations. La médiathèque centrale d'Alençon se veut être un lieu de calme et de silence pour les personnes venues y étudier.

Afin de comparer le point de vue de Madame Normand, j'ai pu interroger une enseignante de l'école Charles Perrault à Saint-Paterne, Pauline Hamelin. Depuis 2008, cette professeure des écoles enseigne en Petite Section de maternelle dans cet établissement scolaire. L'école Charles Perrault de Saint-Paterne est une école se situant à proximité de l'agglomération d'Alençon. Étant une école de la Sarthe, elle est pourtant en constante relation avec la ville alençonnaise. Ce groupe scolaire s'étend de l'école maternelle à l'école primaire. Par ailleurs, cette école est dynamisée par une équipe professorale jeune qui propose des photos de la vie de classe aux parents. Toutes les sorties et activités sont donc mises en ligne sur le blog de l'école. La visite de la bibliothécaire est un de ces éléments que les professeurs ne manquent pas de faire partager aux parents des élèves.

La dernière ville où j'ai pu comparer les rapports entre bibliothèques et écoles est celle de Mamers. Il s'agit d'une agglomération rurale où la bibliothèque dépend de la Communauté de communes et non de la municipalité. Cette bibliothèque est intégrée à un réseau d'autres établissements similaires situés un peu partout dans les agglomérations avoisinantes celles de Mamers. Il s'agit d'étendre au maximum les services proposés par la médiathèque au plus grand nombre de personnes ne pouvant pas se déplacer. La médiathèque de Mamers est peu ouverte au public (environ 20h par semaine). Cependant, elle propose de nombreuses animations et concours autour de la jeunesse, principal public de la médiathèque puisqu'elle représente environ 60% des inscrits. Mathilde Vimond est la bibliothécaire chargée des accueils de classes depuis 1988. Cette adjointe du patrimoine entretient le partenariat avec une dizaine d'écoles et collèges de la ville. Cependant, elle reste centrée sur les écoles du cœur

11 Annexe 9 : Interview de Céline Normand

12 Annexe 10 : Photo du secteur jeunesse à la bibliothèque de Perseigne – Alençon

de la ville et ne s'étend pas à celles qui se trouvent en périphérie. La médiathèque de Mamers possède plus de 9 000 ouvrages, jeux et objets multimédia pour son secteur jeunesse, plus étendu que les autres secteurs. Afin de pouvoir établir un panorama complet de cette coopération, j'ai pu interviewer Annick Lallier, directrice de l'école de Victor Hugo et enseignante en Toute Petite Section et Petite Section. Cette professeure, enseignant depuis dix ans dans cet établissement, parle d'une collaboration de longue date.

Ces trois médiathèques, de taille différente et se situant dans des villes de superficies différentes, placent la jeunesse au cœur de leur politique d'animations. En effet, même si les moyens financiers ne sont pas les mêmes, les trois bibliothèques mettent en avant ce partenariat privilégié avec les écoles. Toutes ces institutions présentent différentes modalités de coopération entre elles. Chacune d'entre elles reconnaît qu'elle ne bénéficie pas d'un cadre législatif précis. Par ailleurs, ces visites ne sont pas réglementées par un cadre national général comme stipulé en introduction. En effet, elles sont soumises à des règles propres à chaque établissement faisant l'objet d'une coopération. Pour la plupart des médiathèques et des écoles cette coopération s'installe comme une nécessité et une évidence.

2. L'organisation de la coopération entre écoles et bibliothèques

Tout comme Jules Ferry, Eugène Morel, bibliothécaire français du XXe siècle connu pour avoir influé sur l'évolution des bibliothèques françaises, voit dans la bibliothèque un instrument de formation continue. En effet, il dit que « *la bibliothèque publique est le complément indispensable de l'instruction gratuite et obligatoire* »¹³. Ici, Eugène Morel fait référence à la création de l'école publique sous la IIIe République. Ce processus comprend donc l'accès pour tous à la lecture, à la culture, à l'instruction dans un contexte démocratique. Cette complémentarité des deux institutions est reconnue depuis longtemps. Cependant, il faut du temps pour que ce principe de complémentarité devienne une suite logique à l'apprentissage de la lecture. En effet, l'école a un rôle d'apprentissage élémentaire puis, la bibliothèque poursuit cette formation à la culture. C'est ce que Claudie Tabet, dans son ouvrage *La bibliothèque « hors les murs »* (1996), affirme lorsqu'elle écrit que les « *relations entre bibliothèque publique et écoles ont évolué de plus en plus vers un intérêt affirmé pour une coopération instituée* »¹⁴. En effet, ces deux institutions sont des services qui se veulent complémentaires et nécessaires pour l'éducation et la culture des enfants. Toutes les écoles et les médiathèques ciblées dans ce mémoire partagent cette opinion. En effet, pour elles, ce partenariat est une évidence puisqu'il permet à l'enfant de projeter son savoir hors du cadre

13 MOREL Eugène, *La librairie publique*, 1910.

14 TABET Claudie, *La bibliothèque 'hors les murs'*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 1996, 277 p.

scolaire. Cependant, elles ont différentes manières d'instaurer cette coopération qui peut également présenter plusieurs disparités.

De manière générale, les médiathèques sont les principales instigatrices de cette coopération. Dans l'étude de 1993 de Jean-Marie Privat, il constate que 38 % des bibliothèques municipales sont les initiatrices de cette coopération avec les écoles (5 % d'initiative de la part de ces dernières). En effet, par exemple, la médiathèque de Perseigne organise une réunion de rentrée où elle convie toutes les écoles, tous les collèges et les lycées du quartier (trois écoles publiques, une école privée, un collège, un lycée général et un lycée professionnel). Il s'agit de la seule modalité de prise de contact qui se veut plus personnel pour un échange direct. Suite à cette réunion, les structures sollicitent des rendez-vous. Pourtant, on peut constater que l'école primaire de la ville d'Arçonnay, ville en périphérie d'Alençon, n'a jamais répondu à l'appel de la médiathèque. En ce qui concerne le partenariat avec l'école de Saint-Paterne, il dure depuis 2007.

Sur la réception des groupes, les médiathèques ouvrent ses services à tous les niveaux de classes, de la maternelle au collège/lycée. A LALM, les accueils de classes regroupent de nombreux niveaux de maternelles et de cycle 2. Cependant, au cours de mon stage, beaucoup de bibliothécaires jeunesse mettent à l'écart les groupes scolaires du cycle 3. C'est pourquoi j'ai posé la question à Catherine Lecossier qui m'a répondu qu'il n'y avait pas de préférences sur les groupes. Pourtant, elle n'accueille que peu de groupes de cycle 3 car pour elle, il s'agit d'un public difficile car « coincé » entre deux univers : celui de l'enfance et celui de l'adolescence.

Les collèges et les lycées sont souvent mis à l'écart dans le cadre de cette coopération. En effet, ces derniers disposent de CDI, gérés par des professionnels et aux collections riches et assez complètes. Pourtant, LALM propose une visite découverte pour sixièmes des collèges des Mûriers, Saint-Joseph et Tolstoï, situés à proximité de l'établissement. Seulement, le partenariat s'arrête ici puisque la prochaine coopération est possible dans le cadre du Prix des Lecteurs mais qui n'est pas obligatoire. Contrairement à l'exemple manceau, les médiathèques de Mamers et de Perseigne tentent de continuer ce partenariat jusqu'à la fin du collège. Pour ces petites structures, il s'agit de mettre à disposition l'endroit et les collections. Par ailleurs, la proximité offerte par ces lieux permet un réel échange entre les professeurs et les professionnels du livre qui peuvent envisager des projets communs.

Ce partenariat entre les bibliothèques et les écoles n'a pas de durée déterminée. En effet, chacun de ces établissements choisissent ou non de conserver cette relation de coopération. Ainsi, elle peut ne s'effectuer que sur une unique visite ou plus régulièrement

(une fois toutes les deux semaines). Toutes ces formalités de coopération dépendent de la volonté des bibliothécaires et des enseignants à cultiver ce partage des savoirs pour l'éducation des futurs citoyens. Par exemple, à LALM, des écoles peuvent s'y rendre de manière ponctuelle c'est-à-dire seulement pour une visite de découverte du lieu ou y aller de manière plus régulièrement comme l'école Courboulay qui va à la médiathèque toutes les deux semaines. La médiathèque est encore dans une démarche d'offre que l'école accepte plus ou moins.

Lorsque les médiathèques démarchent les écoles, ces dernières peuvent ne pas répondre aux propositions de coopération. En effet, la direction de l'école peut ne pas juger nécessaire cette collaboration entre les deux institutions. Quelques fois, la direction prend des initiatives à la place des enseignants comme elle peut leur laisser un libre-arbitre sur la décision à prendre quant à une coopération. Ainsi, de nombreux collèges et lycées refusent cette invitation sous prétexte que le CDI suffit à la réussite scolaire des jeunes collégiens. En effet, grâce à des collections riches, appropriées et réservées aux collégiens, le CDI se situe dans l'enceinte scolaire ce qui facilite l'accès à ce lieu. De plus, il est souvent ouvert toute la journée ce qui permet à l'élève de s'y rendre dès que ceci est possible. En effet, le lieu peut manquer de places d'où l'installation de plages horaires privilégiant l'accès du CDI aux 3^e. Par ailleurs, les professeurs ne proposent pas d'autres visites de la médiathèque puisqu'ils mettent l'accent sur l'utilisation du CDI. Par ailleurs, les BCD des écoles n'offrent pas les mêmes ressources de personnel et de documents que les CDI. Par exemple, les médiathèques de la ville d'Alençon et de Mamers proposent un partenariat à chaque école de la ville ou du quartier. Elles installent la démarche et l'école donne suite ou non à la demande. Cependant, on observe de nombreuses différences de partenariats. Tout d'abord, à Mamers, des partenariats de longue date sont établis et n'ont jamais trouvé de césure. C'est le cas avec l'école Victor Hugo qui date de 1987 ainsi qu'avec l'école de Saint-Paul, collaboration instaurée en 1988. Lors de mon entretien avec l'enseignante de Victor Hugo, celle-ci m'a parlé d'une bonne coopération qui est un levier complémentaire pour rentrer dans l'apprentissage de la lecture. Cependant, d'autres partenariats sont plus originaux et quelques peu insignifiants. En effet, l'école Saint-Joseph, établissement privé, situé à quelques mètres de la médiathèque, préfère envoyer un enseignant pour emprunter des livres sur un thème précis sans qu'une classe l'y accompagne. C'est l'école qui fait le choix pour les élèves et sans l'avis de la bibliothécaire. D'autres écoles comme celle de Jules Verne ne peuvent pas venir à la médiathèque à cause d'une situation géographique trop lointaine. Tout comme les autres médiathèques, la bibliothèque de Mamers ne bénéficie pas d'un cadre législatif précis. Cependant, elle essaie de gérer les principaux acteurs en essayant de poursuivre une égalité des animations.

Dans le cadre de mon échantillon, c'est la médiathèque qui reçoit les classes au sein de

son établissement. Ce déplacement induit une organisation stricte de la part des écoles notamment avec les petites classes. En effet, il s'agit d'un déplacement collectif, hors de l'établissement, ce qui n'est pas toujours évident. L'enseignant peut rencontrer des problèmes de coût (bus), d'accompagnateurs (nombre d'adulte dépend du nombre d'enfants et de l'âge) et de planning. Cependant, au cours de mes entrevues, j'ai constaté qu'une des médiathèques se déplaçait pour pouvoir offrir les services de la médiathèque à l'école. C'est pourquoi je vais me focaliser plus longuement sur la relation entre l'école de Saint-Paterne et la bibliothèque de Perseigne. Il a été décidé que ce serait la médiathèque qui se déplacerait à l'école à cause de la situation géographique de l'établissement : ces deux structures appartiennent à des villes différentes. C'est pourquoi l'école et la médiathèque ont trouvé cet accord. Cependant, cet arrangement entraîne quelques contraintes. En effet, les visites ne commencent qu'à partir de la fin février et ont une fréquence d'une fois par an pour chaque classe. Ceci est la conséquence du déplacement puisqu'en moyenne, les autres établissements se rendent à la médiathèque environ cinq fois par an. Ce partenariat institué par la bibliothèque est totalement accepté et réclamé par l'école de Saint-Paterne. En effet, lors de mon entretien avec Pauline Hamelin, cette dernière m'a affirmé que la médiathèque allant à l'école est un véritable luxe. L'école doit juste aménager le lieu de la rencontre selon les besoins à savoir la BCD, la salle de motricité ou la salle informatique. Les enseignants gardent un rôle fondamental dans la sélection des ouvrages apportés par la médiathèque.

Au moment de l'insertion au sein d'un établissement, les bibliothécaires se voient attribuer une spécialité. Dans le cas présent, il s'agit de la section jeunesse. Selon la superficie et l'importance du secteur, le nombre de personnels peut varier. En effet, par exemple, dans les médiathèques de Mamers et de Perseigne, on ne compte qu'une seule personne chargée de l'accueil des classes et des animations dans ce secteur. Pour LALM, l'équipe jeunesse se compose de dix femmes toutes chargées de l'élaboration, de l'organisation de cet espace. Ceci est du à l'activité en jeunesse de la médiathèque qui est beaucoup plus importante que dans les deux autres établissements. Sur les diz membres du personnel, une seule se charge de l'organisation de la coopération avec les écoles. Les neuf autres participent aux accueils de classe en fonction de leurs préférences (crèches, maternelles, primaires, collèges ou lycées).

Ces trois médiathèques sont les principales instigatrices de cette coopération. En effet, ce sont elles qui favorisent le partenariat en le réactualisant à chaque fin d'année scolaire, en envoyant des mails de demandes aux écoles. Cependant, chaque médiathèque grâce à sa superficie et à ses affinités avec les écoles gère différemment le renouvellement du partenariat. En effet, une bibliothèque comme Le Mans se doit de préparer ce travail en amont de l'année scolaire. Il s'agit pour elle de démarcher les écoles dès le mois de juin et de remplir son agenda pour la rentrée scolaire. Le mois de septembre ne doit pas être un mois

d'installation d'une coopération mais la reprise pour cette dernière. Contrairement à cet exemple, la médiathèque de Mamers peut démarcher l'enseignant lors d'une rencontre au supermarché ou au cinéma. Ceci est possible dans le cadre de la proximité qu'une agglomération rurale permet.

La médiathèque est la principale investigatrice de la coopération avec les écoles. Pour concrétiser cette coopération, les bibliothécaires proposent des animations. Ces dernières, instaurées par la médiathèque et pouvant être dirigées par l'enseignant, sont les moments clé de cette coopération. Il en existe différentes formes que je vais décrire dans le cadre de ma troisième sous-partie.

3. Les formes de coopération

L'école et la bibliothèque reconnaissent que cette coopération est fondamentale pour parfaire l'éducation des enfants. En effet, les différentes animations proposées ou concrétisées par la bibliothécaire jeunesse permettent à l'école d'ouvrir ses élèves sur une culture considérée comme « moins scolaire ». Ces modalités de coopération, instaurées par la médiathèque, marquent le rôle de cette dernière comme étant un lieu de vie culturelle.

Dans l'ouvrage *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle. 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*, Dominique Alamichel présente l'animation comme fondamentale pour la vie du secteur jeunesse en bibliothèque. En effet, pour lui, les animations ont un rôle social, culturel et de loisirs. Tout d'abord, la fonction culturelle doit mettre en œuvre différentes missions culturelles d'une bibliothèque, répertoriées par le Manifeste de l'UNESCO (1984), à savoir de créer et de renforcer l'habitude de lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge, favoriser l'épanouissement créatif et la personnalité, stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes, contribuer à faire connaître le patrimoine culturel. Il s'agit avant tout de parfaire l'éducation des jeunes élèves en y associant des éléments de la culture. Il s'agit de servir l'intérêt commun des bibliothèques et des écoles. Ensuite, ces animations permettent d'établir un lien social offrant des moments de rencontres et d'échanges aux personnes qui fréquentent le même lieu culturel. Pourtant, la bibliothèque, actrice de la Culture, se retrouve en concurrence avec le sport, les activités artistiques, la télévision, les jeux vidéos, les spectacles... C'est pourquoi les animations qu'elle propose sont gratuites, sans inscriptions préalables à la bibliothèque et se déroulant dans un lieu sécurisant et agréable.

L'école est la principale bénéficiaire de ces animations en bibliothèque. En effet, elle occupe une part importante du temps de travail hebdomadaire des bibliothécaires pour la

jeunesse. Les animations pour les écoles rythment l'organisation de la médiathèque. Pour illustrer cette part importante, je peux m'appuyer sur la programmation des animations dans le secteur jeunesse de la médiathèque Louis Aragon¹⁵. On peut constater que six heures sur trente sept sont consacrées aux différentes classes. Ce sont souvent deux mêmes membres du personnel qui sont chargés de cette réception des groupes scolaires. Cet emploi du temps, représentant une semaine type, est affiché dans les bureaux, indiquant le nom de l'école ou du collège, l'horaire de la visite et la bibliothécaire intervenante. Pour assurer un meilleur service quant à la réception de la classe, le secteur jeunesse est fermé le mardi et le vendredi matin. Ces créneaux horaires sont réservés aux classes de maternelle pour qu'elles se familiarisent au mieux avec le secteur jeunesse. Cependant, cette fermeture du secteur jeunesse peut entraîner une difficulté de perception du lieu de la part des élèves. En effet, ce secteur fermé au public au moment de l'accueil, il s'agit seulement d'effectuer un transfert de la classe vers un autre établissement que l'école. En effet, la classe se déplace dans un autre lieu que l'école sans pour autant percevoir qu'il s'agit d'un lieu public puisque ce dernier est inexistant. Cette volonté de prendre du temps pour familiariser l'enfant avec l'espace peut également souligner l'aspect « sacré » de la bibliothèque (silence, respect, écoute des bibliothécaires...). L'enfant ne se rend pas compte du service de la médiathèque puisqu'il la visite lorsqu'elle ne reçoit aucun public. Les médiathèques d'Alençon et de Mamers proposent le même service, à savoir de recevoir les classes de maternelles sur les heures de fermeture au public de la bibliothèque. Ce choix effectué par les établissements est justifié par la possibilité pour l'enfant de se familiariser mais également pour éviter de déranger les personnes qui pourraient venir travailler. En effet, les enfants de maternelles sont plus bruyants que les plus grands. C'est pourquoi les médiathèques préfèrent ne pas recevoir les classes de maternelles au moment des heures d'ouverture publiques. Cependant, elles y reçoivent les niveaux de classes supérieures.

Les animations proposées reflètent trois objectifs qui sont établis par les bibliothécaires dans le cadre des accueils de classes à savoir familiariser l'enfant avec un établissement culturel en lui faisant découvrir la richesse d'un fonds, chercher à rendre le lecteur autonome dans ses recherches en proposant aussi des séances pour faire découvrir les systèmes de classement et les outils de recherche et enfin, promouvoir chez l'enfant le goût de la lecture personnelle hors temps scolaire.

Dans le cadre de mes questionnaires et de mon stage, j'ai pu observer différents types d'animations pour différents niveaux de classes. Tout d'abord, on peut observer un accueil de classe très traditionnel où la lecture d'un ouvrage et des prêts de livres sont de mise. Ce genre d'accueil de classe est très répandu et est la principale activité proposée par les différentes

15 Annexe 11 : Emploi du temps Aragon Jeunesse pour la semaine du 10 décembre 2013

médiathèques. Le 28 mars, à 9h30, la bibliothèque de Mamers reçoit une classe de petite section de l'école Victor Hugo. Cette école se situe à proximité de la médiathèque, à environ 200 mètres. Les enfants, répartis par couleurs, sont divisés en deux groupes. Le premier groupe suit la bibliothécaire et la maîtresse vers l'espace jeunesse. Là, madame Vimond, bibliothécaire chargée de l'animation, leur explique comment ranger les bacs (par lettre d'auteur). Les enfants choisissent des ouvrages, les feuillettent, demandent une lecture et les rangent. J'ai pu remarquer que les enfants se dirigent vers les ouvrages racontant les histoires de leurs héros à savoir l'âne Trotro, Petit Ours Brun ou encore Tchoupi et doudou. Après ce contact avec le livre, la maîtresse prend un conte pour en faire la lecture aux enfants. Parallèlement à cette visite, un vacataire se charge d'amener les élèves dans une salle destinée aux jeux comme une cuisine, des poupées, des jeux de société et de construction. Ils y sont en totale autonomie. Dans le cadre de cette visite, il faut que l'enseignante et la bibliothécaire coupent le groupe en plusieurs groupes afin d'obtenir une plus portée sur les enfants. Par ailleurs, la bibliothécaire qui ne fait pas la lecture aux enfants est une particularité que j'ai remarqué dans mon échantillon.

De plus, il existe un autre type d'animations dans le cadre d'une coopération entre école et médiathèque. En effet, lors d'une première visite d'une classe, la bibliothèque choisit souvent de commencer par une découverte de la section jeunesse et de la médiathèque. Ce genre de visite s'adapte en fonction des âges et des compétences des différentes classes. Par exemple, j'ai pu assister à un accueil de classe de CP/CE1 de l'école Marceau située à environ dix minutes de la médiathèque du Mans. S'agissant d'une première visite, la bibliothécaire en charge de l'animation rappelle les consignes à suivre : ne pas courir, chuchoter... A l'occasion de cette découverte, la médiathèque propose un jeu d'orientation à travers tout le secteur jeunesse afin que les enfants puissent s'y repérer. C'est pourquoi des photos d'endroits du secteur jeunesse sont données aux enfants afin qu'ils les repèrent. Ensuite, il s'agit de ramener un ouvrage de l'étagère photographiée pour prouver que l'on a trouvé l'emplacement représenté. De plus, tout au long du parcours, des enfants relèvent des problèmes de rangement. En effet, les ouvrages, étant rangés par centres d'intérêts, sont étiquetés d'une image la classant (histoire : Napoléon, policier : pistolet, théâtre : masques, conte : sorcière...). Pour terminer cette visite, les élèves, l'enseignante, les accompagnateurs et la bibliothécaire prennent place dans la salle de l'Heure du conte où l'on raconte une histoire, *Bou et les 3 zours*. Pour la médiathèque et l'école, il s'agit de familiariser les élèves avec cet espace sans pour autant y inclure un travail scolaire. En effet, au moment de partir, chaque enfant a emprunté un livre de son choix pour l'amener à la maison. Cependant, ce système ne permet pas une réelle collaboration : la multiplicité des ouvrages empruntés ne répond pas à un thème commun que l'école aurait pu élaborer avec la médiathèque. Par ailleurs, au lieu de partir avec un livre par élève, la médiathèque et l'école devraient se fixer une base de cinq ou six livres

qui pourront être étudiés au moment de la classe ou d'une visite à la bibliothèque. La médiathèque se retrouverait dans un système plus « scolaire » mais peut-être que cela permettrait une réelle coopération, sur une base commune.

De plus, les médiathèques peuvent également proposer des visites de découverte pour les nouveaux collégiens à savoir les 6e. En effet, ce genre de visite permet de montrer aux jeunes qu'il existe plusieurs moyens de s'informer en plus d'Internet et du CDI. A Mamers comme au Mans, ce genre d'animations est possible mais varie. En effet, à la médiathèque LALM, j'ai pu assister à une de ces visites par une classe de trente élèves de sixième du collège Saint-Joseph, situé dans l'avenue du Général Leclerc, à cinq minutes de Louis Aragon. Cette visite de présentation permet de rapprocher la médiathèque et le CDI du collège. En effet, la documentaliste du collège est présente pour cette visite. La bibliothécaire se charge de présenter aux élèves l'espace jeunesse, l'accueil jeunesse, la banque de prêt et l'espace musique et cinéma. Après cette découverte, les collégiens ont trente minutes d'autonomie où ils peuvent s'installer pour lire ce qu'ils souhaitent à savoir des BD, des mangas... D'autres collégiens vont rechercher des partitions dans l'espace musique et cinéma. Des élèves vont aussi se rendre à l'aide aux lecteurs pour demander des ouvrages qui pourraient les aider dans leurs exposés. A Mamers, il s'agit de la même visite à part que les collégiens doivent remplir un questionnaire pour savoir s'ils ont bien écouté. Ayant discuté avec des élèves du collège privé de Saint-Paul et du collège public Alexandre Mauboussin, ce questionnaire est très mal perçu par les élèves qui le considèrent comme une « corvée », un « devoir supplémentaire ». Cependant, les professeurs de ces établissements considèrent cette visite comme nécessaire pour permettre aux jeunes collégiens de venir se servir des ouvrages de la médiathèque pour des travaux scolaires. Les visites pour les plus grands ont un rapport plus direct avec le travail scolaire. En effet, elles permettent de montrer la richesse des collections en bibliothèque pour des recherches pour un exposé ou pour un projet qui reste très scolaire et moins ludique. L'enseignant accompagne le groupe tout en exploitant la visite pour qu'elle devienne un devoir. La coopération se limite à la présentation du lieu et des collections.

Au-delà des visites de découverte proposées par toutes les médiathèques, qui ne débouchent pas forcément sur une coopération suivie, il peut exister d'autres types d'animations qui prennent la forme d'un projet commun. Cette notion de « projet commun » peut être renforcée par une bonne entente entre documentalistes et bibliothécaires. Par exemple, depuis 1998, la médiathèque reçoit des collégiens et des lycéens dans le cadre du Prix des Lecteurs¹⁶. Organisé par les Médiathèques du Mans, la Bibliothèque Départementale de la Sarthe, l'Association « La 25e heure du Livre » avec l'appui de la Ville du Mans et du Conseil Général de la Sarthe, ce Prix a pour but de développer la pratique de la lecture chez les

16 Annexe 12 : Publicité du Prix des Lecteurs 2014

jeunes de 13 à 16 ans. Il est ouvert à tous les jeunes souhaitant y participer. Cependant, il est fréquemment intégré à un programme scolaire. On compte cinquante collèges inscrits pour la Sarthe ce qui représente environ 1 600 inscrits pour le Prix des Lecteurs. Il s'agit également de promouvoir une littérature de jeunesse de qualité et de favoriser la coopération et la mise en réseau de tous les médiateurs du livre. Pour la dix-septième année de ce rendez-vous, il s'agit pour les participants de déterminer leur titre préféré à partir d'une liste de dix livres publiés entre mai 2012 et avril 2013, et sélectionnés par des professionnels (bibliothécaires, enseignants, libraires et documentalistes). Ce prix rassemble tous les corps de métiers au contact des enfants et du livre afin de dynamiser la lecture autour d'un intérêt commun. Le prix a été remis le 21 mai dernier à Florence Hinckel pour *Théa pour l'éternité*.

Ce Prix permet également la rencontre de certains auteurs. Au cours de mon stage obligatoire, j'ai pu assister à la rencontre des élèves avec l'auteure de *Sweet Sixteen*, Annelise Heurtier. Ces rencontres permettent d'élaborer des travaux de coopération entre les élèves, les professeurs (français, histoire voire langues étrangères), les documentalistes et les bibliothécaires. Il s'agit pour ces trois acteurs de trouver des pistes d'animations autour de l'ouvrage afin de rassembler le dynamisme des élèves. La médiathèque et le CDI sont complémentaires dans les recherches puisque ce Prix est une élaboration commune où chacun a sa place. Cette animation stimule et diversifie la coopération en intégrant un maximum d'acteurs du corps enseignant et des professionnels de la lecture. En effet, la rencontre se déroule dans la bibliothèque où les élèves ont travaillé sur l'ouvrage avec des documentalistes et des professeurs afin de mieux préparer l'intervention avec l'auteure. Dans le cadre de ma propre scolarité, en 2006, j'ai également participé à ce Prix. Étant une élève passionnée de lecture, ce Prix a été très bénéfique et intéressant pour moi. Je me souviens que tous les élèves de ma classe y ont trouvé du plaisir à lire ces romans contemporains et à laisser *Les Fables* de La Fontaine et *Le Bourgeois Gentilhomme* de Molière. Notre jeune professeure de français nous avait confectionné un dossier dans lequel nous devions noter une biographie de l'auteur, sa bibliographie, un court résumé, une citation du livre qui nous a plu, nos impressions sur l'ouvrage, nos questions à poser à l'auteur. A la fin du Prix des Lecteurs, ce dossier faisait l'objet d'une note qui comptait dans la moyenne de français pour le dernier trimestre. Cette manière de faire découvrir la lecture par l'intermédiaire de la médiathèque qui nous apportait les ouvrages et accueillait les auteurs a permis de donner une meilleure image de la lecture pour ceux qui y étaient les plus réticents.

Par ailleurs, la médiathèque peut également s'adapter à un type de classe particulier lorsqu'il y a une possibilité de coopération. En effet, certains établissements entretiennent un partenariat avec des écoles pour des enfants en difficulté, des enfants en situation de handicap ou des écoles avec un système éducatif différent. C'est le cas pour la médiathèque LALM qui

propose un nouveau partenariat avec une école originale. Inaugurée pour la rentrée 2013, au Mans, l'école Montessori coopère avec la médiathèque dans le cadre de sa pédagogie. Il s'agit d'une méthode d'éducation « ouverte » par rapport aux méthodes dites fermées ou traditionnelles. Sa pédagogie repose sur l'éducation sensorielle et kinesthésique de l'enfant. L'éducation y est considérée comme une « aide à la vie »¹⁷. En décembre 2013, la médiathèque recevait donc huit enfants entre sept et neuf ans de cette nouvelle structure. Tout d'abord, la bibliothécaire leur raconte une histoire sur le thème de Noël. Après une découverte du secteur jeunesse, les élèves doivent travailler en autonomie sur leurs travaux scolaires en s'appuyant sur des ouvrages de la médiathèque. Ceci est différent des autres accueils de classe puisque traditionnellement, les élèves viennent écouter une histoire et prendre des livres. Ici, la médiathèque est mise à disposition, dans le cadre de la séance, pour les travaux scolaires des élèves. Dans ce genre d'animation, l'école engage la médiathèque comme service à l'éducation mais dans une structure extérieure et divergente de l'école. En effet, les élèves doivent apprendre à travailler en autonomie dans un lieu différent structurellement de l'école. Par ailleurs, la professeure met l'accent sur la richesse du fonds de la médiathèque ce qui permet un approfondissement des connaissances vues en classe par les élèves. Cette animation particulière est, à mon sens, une marque de compréhension des deux institutions. En effet, l'école et la médiathèque se retrouvent sur une même longueur et ont un but commun précis : la formation des jeunes enfants.

Dans un autre cadre, d'autres types d'animations sont possibles grâce à un dynamisme et à un renouvellement de personnel. En effet, j'ai pu constater qu'entre l'école Charles Perrault de Saint-Paterne et la bibliothèque de Perseigne, les deux équipes, étant jeunes, permettent une coopération plus dynamique et plus originale. A la bibliothèque de Perseigne, annexe de la médiathèque d'Alençon, les animations peuvent être traditionnelles c'est-à-dire des emprunts de livres pour la classe et une lecture collective par la bibliothécaire. Pourtant, la bibliothèque élabore un « Menu de la bibliothèque ». Il s'agit de propositions d'animations moins traditionnelles dans le cadre des accueils de classe. Les enseignants choisissent le type d'animations qu'ils souhaitent. On peut y trouver des ateliers de Kamishibaï (genre narratif japonais, pièce de théâtre sur papier), des propositions de lectures par niveau, des lectures avec accessoires, des lecture-projection, des raconte-tapis, des ombres chinoises, des puzzles, des découvertes de genres littéraires, des jeux à partir de livres, des travaux d'invention et des lectures théâtralisées. Ce menu est très apprécié des enseignants qui y voient une dynamique et une originalité pour attirer l'élève à retourner à la bibliothèque. Dans le cadre du partenariat avec l'école de Saint-Paterne, la bibliothèque établit un projet sur l'année, avec des recherches sur un thème donné par l'école. Pour cette école, les activités sont choisies « à la carte » et non pas comme les autres écoles qui prend un « menu ». Les bibliothécaires de Perseigne

17 Site Internet des écoles Montessori : <http://www.montessori.fr/>

forment une équipe jeune qui souhaite moderniser la coopération entre les écoles et les médiathèques. C'est pourquoi ils s'investissent dans des animations peu communes comme le kamishibaï afin d'ouvrir un nouvel horizon aux animations.

Lecture avec accessoires :

Pour les plus petits :

- L'araignée Gipsy* – Comptine (0-3 ans)
- Les bruits de la maison*, B. Vilalta (0-3 ans)
- La chanson de la petite bête*, A. Louchard (0-3 ans)
- Coccinelle demoiselle* – Comptine (0-3 ans)
- La coccinelle et l'araignée*, Pittau (0-3 ans)
- Dans la boue*, J. Maubille (0-3 ans)
- Lave-bêtes*, A. Schneider (0-3 ans)
- Ma maison*, E. Jadoul (0-3 ans)
- Méchante soupe*, C. Hermann (0-3 ans)
- Nom d'un champignon*, E. Manceau (0-3 ans)
- Robert*, E. Eeckhout (0-3 ans)
- Si le loup y était*, A. Crozon (0-3 ans)
- Le bonnet rouge*, B. Weninger (4-6 ans)
- La grenouille à grande bouche*, F. Vidal (4-6 ans)
- Petit bleu et petit jaune*, L. Lionni (4-6 ans)

Pour les plus grands :

- Pas si mouton*, V. d'Heur (5-8 ans)
- Le roi, sa femme et le petit prince*, M. Ramos (5-8 ans)
- Le petit bout manquant*, S. Silverstein (6-8 ans)
- *Fait pour ça*, R. Lejond (5-8 ans)
- *Fou de cirque*, E. Keret (5-8 ans)
- *Grosse légume*, J. Gourounas (5-8 ans)
- *Fiesta*, Q. Gréban (7-9 ans)
- *On y va papa !*, C. Gay-Paira (5-8 ans)
- *Fait pour ça !*, R. Lejond (7-9 ans)
- *Fou de cirque*, E. Keret (7-9 ans)

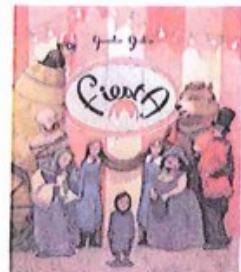


Illustration 1: Exemple d'une page du *Menu de la bibliothèque* proposée par la médiathèque de Perseigne - Alençon

Les animations sont principalement proposées par les médiathèques mais elles doivent être validées par l'école. Elles permettent aux deux institutions de faire découvrir la médiathèque aux élèves. Par exemple, pour le cas de la médiathèque de Mamers, les écoles se veulent être maîtresse du déroulement de l'animation. En effet, c'est l'enseignante qui détermine le choix du livre qu'elle va présenter aux élèves. De plus, elle va porter un jugement quant aux ouvrages choisis par la bibliothécaire pour la BCD. Pour l'enseignante, il s'agit de renforcer le travail scolaire par une ouverture sur une plus grande culture. Cependant, au cours de cette animation, j'ai remarqué que la bibliothécaire ne faisait pas de lecture collective aux enfants. C'est la maîtresse qui choisit l'ouvrage à lire et c'est elle qui en fait la lecture. Ce genre d'activité aurait pu être plus original par une lecture théâtralisée où la bibliothécaire et l'enseignante pourraient se partager les personnages afin de rendre la séance plus atypique.

Ces différents types d'animations dépendent essentiellement d'un dynamisme reposant sur une équipe pédagogique volontaire et une équipe culturelle prête à associer les ambitions scolaires avec celles de l'établissement. Cependant, de nombreuses activités restent basées sur la lecture d'une histoire qui se suit de prêts de plusieurs ouvrages pour la classe ce qui ne fait pas réellement office d'animation au sens où il s'agit de quelque chose qui ne nécessite pas forcément de préparation. Par ailleurs, on peut constater que plusieurs types d'animations comme le Prix des Lecteurs ou celles proposées dans le « *Menu de la Bibliothèque* » de la

bibliothèque d'Alençon, participent à recréer un dynamisme, une volonté de changement et de progrès entre les deux institutions. Ces animations rapprochent les bibliothèques et les écoles pour l'intérêt de l'enfant et de son apprentissage de la lecture. Cet échantillon d'établissement donne un large panorama de modalités de coopération entre les médiathèques et les écoles. Cependant, cette coopération entre ces deux institutions présente d'autres enjeux que je vais développer dans la seconde partie.

Deuxième partie : Les différents enjeux de coopération entre médiathèque et école

La médiathèque est un service public ouvert à tous c'est-à-dire que les enfants peuvent y aller de leur propre gré sans l'intervention de l'école. De plus, depuis le milieu des années 1980, les écoles et les collèges disposent de véritables ressources pour la lecture et la documentation à travers les BCD et les CDI même si les moyens sont différents pour les deux structures. C'est pourquoi il faut se demander quelles sont les raisons de cette volonté de coopération entre deux établissements. Selon Dominique Alamichel, le partenariat entre bibliothèques et écoles a deux conséquences. En effet, selon lui, le partenariat soutient et développe l'intérêt des enseignants pour la lecture personnelle de leurs élèves. Cette collaboration est présente dans le cadre d'un apprentissage à la lecture par le biais des accueils de classe, des BCD, des CDI et des animations que la bibliothèque propose dans le cadre scolaire. De plus, cette coopération s'appuie sur un échange complémentaire bien que la médiathèque se place comme étant la principale actrice d'une ouverture sur la culture.

1. Un soutien aux outils de lecture et de documentation (BCD, CDI)

La principale mission de l'école est de former les futurs citoyens en leur donnant la maîtrise des éléments fondamentaux de la connaissance. La lecture est un de ces instruments fondamentaux pour l'apprentissage et la formation d'un nouveau citoyen. C'est pourquoi à partir des années 1860 l'on retrouve déjà une armoire-bibliothèque au sein de la classe. Cette nouveauté est instaurée dans la circulaire du 31 mai 1860 : « *la bibliothèque scolaire est formée avant tout dans l'intérêt des enfants, mais, au terme de l'article 8, des livres pourront être prêtés aux familles. Ce sera pour elles, dans les longues veillées d'hiver, un excellent moyen d'échapper aux dangers de l'oisiveté* »¹⁸. On comprend ici que la lecture doit occuper une place prépondérante dans le quotidien de la vie familiale. A la fin du XXe siècle, la littérature de jeunesse commence à trouver une place importante dans le paysage de la lecture par l'intermédiaire de l'école ou de l'Heure Joyeuse, première bibliothèque pour enfants,

¹⁸ Circulaire citée dans : LAMBERT-CHESNOT O., « L'ABC des BCD. Les bibliothèques-centres documentaires à l'école », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 1986.

partenaire de la BnF et de l'association La Joie par les Livres.

Au cours de l'année 1974, des bibliothécaires de la Joie par les livres et des pédagogues de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) se réunissent afin de constituer un document de base concernant le fonctionnement d'une bibliothèque centrale à l'intérieur d'une école élémentaire. En 1984, une circulaire de l'Éducation nationale souhaite installer des BCD (Bibliothèque Centre-Documentaire) qui sont des lieux essentiels à la collaboration entre école et bibliothèque. La BCD est, d'abord, un lieu interne et central de ressources pour les enseignants et les élèves¹⁹. Cette coopération dans le cadre de la BCD a pour but de donner le goût de lire, de développer l'autonomie et d'habituer les enfants à fréquenter une bibliothèque (BCD ou bibliothèque municipale). Il s'agit d'intégrer le livre dans la culture de l'enfant afin que celui-ci puisse élargir sa vision du monde. Cependant, la BCD, de manière générale, n'a pas de responsable attitré professionnel ce qui implique la prise en charge par les enseignants les plus motivés. Par ailleurs, la BCD est un lieu d'emprunts ou de travail où les animations sont rares. Ces actions sont possibles grâce à la motivation des enseignants ou des parents bénévoles et à l'investissement de l'école envers sa relation avec la bibliothèque municipale.

La BCD a plusieurs missions définies dans la Circulaire de 1984 qu'elles n'a pas les moyens de remplir. Ces missions peuvent être traitées dans le cadre d'une coopération avec une bibliothèque de lecture publique. Cependant, la BCD peut tout de même accueillir des animations avec la participation d'intervenants qu'ils soient des professionnels du livre, des écrivains ou des parents faisant part de leurs expériences professionnelles. Par exemple, comme vu précédemment, la bibliothèque de Perseigne se déplace à l'école Charles Perrault de Saint-Paterne. Elle intervient au sein des classes mais aussi dans la BCD. Suite à cette visite, la médiathèque y dépose des ouvrages en lien avec le thème étudié par l'école. C'est souvent de cette manière que la BCD se trouve enrichie d'un fonds. En effet, certaines d'entre elles ne possèdent pas d'ouvrages propres car les écoles n'accordent pas de budget pour ce lieu, faute de moyens financiers relevant des municipalités. C'est pourquoi la bibliothèque est une des actrices fondamentales de cette transmission de la culture par la lecture. Dans l'étude de Jean-Marie Privat, il est stipulé que le prêt de livres est très largement répandu par rapport aux autres services de la bibliothèques. Les médiathèques doivent être au service des différents publics en promouvant le livre, la lecture et l'accès à la culture. Il s'agit d'être à la fois à l'écoute des demandes tout en essayant de faire connaître la création contemporaine et des œuvres mal connues mais de qualité. Afin de répondre à toutes ces missions, la médiathèque Louis Aragon et ses annexes s'engagent dans une politique « hors les murs ». En effet, elles favorisent le prêt aux collectivités. Ce service s'adresse aux établissements scolaires, aux équipements municipaux et aux associations qui souhaitent animer un espace de lecture pour

¹⁹ Circulaire n°84-360 du 1^{er} octobre 1984

leurs usagers : écoles maternelles et primaires, centres de loisirs, structures petite enfance (crèches, haltes-garderies...), résidences de personnes âgées... On peut dire que plus de 30 000 documents sont renouvelés régulièrement et adaptés à la demande (livres en gros caractères...). Pour les autres structures, le prêt est d'une cinquantaine de documents renouvelable plusieurs fois par an. Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'école Pierre Courboulay de la ville du Mans. En effet, elle dispose d'un régime spécial : son établissement touche celui de la médiathèque. Elle est donc reçue plusieurs fois par mois mais elle ne possède pas de BCD. En effet, suite à un accord avec la médiathèque Louis Aragon, l'école a décidé de renoncer à la présence d'une BCD dans son enceinte. Il s'agit pour elle de faire participer la médiathèque dans le cadre des travaux scolaires. Les autres établissements scolaires viennent emprunter un livre par enfant pour la BCD, au moment de la visite de la classe.

Cependant, certaines écoles comme celle de Saint-Paterne ont un budget accordé par la mairie pour les acquisitions de la BCD. Cet argent doit être utilisé dans une seule librairie, celle du « Passage » à Alençon. Par ailleurs, les enseignants de cette école sont unanimes pour dire que la médiathèque ne participe pas aux acquisitions de la BCD de l'école. Ils sont les seuls à décider sans un avis de professionnel du livre des ouvrages à acheter qui viennent enrichir le fonds. Concernant la visite pour la classe, la bibliothèque conserve un certain monopole sur les choix de lecture collective qui reste basée sur le thème énoncé par l'école. Contrairement à la BCD de l'école de Saint-Paterne, toutes les écoles de Mamers possèdent une BCD alimentée par des dons de parents d'élèves et par les prêts de la médiathèque.

Les BCD sont présentes dans un quart des écoles de France. Cependant, elles restent dépendantes, dans leur fonctionnement, de la motivation et de la volonté du corps enseignant et des parents d'élèves. Si l'école souhaite se rendre à la médiathèque alors qu'elle possède dans son enceinte une BCD, c'est parce qu'elle est le premier lieu de culture depuis le Moyen Âge. Par ailleurs, l'enceinte de la médiathèque permet aux élèves de pouvoir se projeter dans un autre monde que l'école en découvrant un lieu où la lecture plaisir est le mot d'ordre. C'est un travail qui s'installe autour de ces deux institutions qui pour Catherine Lecossier ont « pour but, un rôle de co-éducation ». Contrairement à l'exemple des BCD, les CDI sont mieux gérés car le personnel est qualifié par un contexte institutionnel plus abouti.

En 1974, les CDI (Centre de Documentation et d'Information) de sont fondés et se présentent comme des « *points de ressources de l'établissement, carrefour de la vie éducative* ».

et de l'activité pédagogique »²⁰. Ce lieu, intégré au sein des collèges et des lycées de France, est géré, depuis 1989, par un professeur documentaliste. Précédemment, il s'agissait d'un documentaliste. Celui-ci doit remplir plusieurs missions autour de la formation des élèves à la recherche documentaire, de la gestion du service ainsi que de l'animation culturelle au sein du CDI. Ce plaisir de lire est défini dans la circulaire de 1986 : « *Le documentaliste-bibliothécaire devra ainsi faire en sorte que le centre soit un lieu de rencontres et d'échanges que les élèves fréquentent volontiers, soit pour rechercher des informations nécessaires à leur travail, soit pour le plaisir de lire et de découvrir* ». Cette mission de plaisir a toujours été revendiquée par les bibliothécaires de lecture publique. D'ailleurs, dans cette même circulaire, il est stipulé que le CDI « *entretient des relations avec le Centre national de documentation pédagogique [...] les diverses bibliothèques situées à proximité* »²¹. Les CDI disposent de nombreuses ressources documentaires adaptées à l'âge des collégiens et des lycéens. Cependant, pour des choses centrées sur le plaisir comme le cinéma ou la musique, le CDI a des lacunes que la médiathèque peut combler. Pour les collégiens et les lycéens avec qui j'ai pu parler dans un contexte informel, ce lieu est souvent synonyme de travail scolaire alors que la médiathèque reste un établissement de lecture pour les loisirs. Pourtant, la plupart des jeunes, des documentalistes et des bibliothécaires, avec qui j'ai pu m'entretenir, m'ont affirmé qu'il y avait un « besoin de collaboration ». En effet, il s'agit d'une possibilité de travail scolaire dans le cadre d'animations autour d'un ouvrage, d'un concours de lecture. Par exemple, avec le Prix des Lecteurs, dans le cadre d'une rencontre avec un auteur, la bibliothèque et le CDI peuvent coopérer à la préparation de l'interview. En effet, lors de mon stage obligatoire, les documentalistes et les bibliothécaires des collèges se sont liés pour permettre aux élèves de créer des cadeaux en rapport avec l'ouvrage (une pochette vinyle, des scénlettes...). Cependant, la coopération avec les CDI ne s'étend pas au dépôt d'ouvrages. En effet, la médiathèque Louis Aragon ne propose pas de prêts d'ouvrages pour les CDI, ces derniers étant dotés d'une importante collection. La coopération entre ces deux lieux de documentation s'arrête à l'animation.

Les CDI semblent avoir besoin de la coopération avec les médiathèques et en tirent profit pour des animations à destination des collégiens. Cependant, les trois médiathèques avouent ne pas avoir de contact avec les niveaux du lycée. Les relations de collaboration se propagent seulement jusqu'à la troisième. Pourtant, après avoir parlé avec plusieurs lycéens de ces villes, j'ai pu constater qu'au moment d'examens (bac de français ou baccalauréat), ils préfèrent se rendre à la médiathèque pour mieux réviser. En effet, pour eux, ce lieu propose une atmosphère « plus studieuse, moins bruyante que le CDI ». De plus, la richesse des collections propose une atmosphère plus propice au travail et à la concentration. La

20 LOMBARD V.-M., *Le voyage-lecture, bibliothèques et écoles associées ou comment vivre avec douze livres une histoire commune de lecture*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 2003, 97 p.

21 Circulaire n°86-123 du 13 mars 1986

coopération entre le lycée et la médiathèque devrait se constituer autour de la possibilité d'enrichir ces notes de cours grâce à des manuels ou à des ouvrages spécialisés. En effet, cet exercice serait également un bon entraînement pour l'entrée post-bac où les cours sont à compléter par des recherches personnelles. On peut supposer que l'emploi du temps chargé de la classe de seconde ne permet pas de prendre le temps nécessaire à une relecture approfondie de ces cours.

Dans d'autres cas, la coopération avec le CDI peut se montrer plus originale en entretenant des relations plus personnelles. Par exemple, à la bibliothèque de Perseigne, la coopération avec les documentalistes des différents CDI est également sociale. En effet, étant situé dans un quartier dit « sécuritaire », les documentalistes et les bibliothécaires s'échangent des informations sur la vie des élèves, sur leurs difficultés afin d'essayer d'y remédier. La bibliothèque de Perseigne se place comme une institution culturelle mais aussi sociale. En effet, elle tente d'éduquer les jeunes enfants aux règles de vie qu'ils ne connaissent pas.

Les BCD et les CDI permettent de créer un lien avec les bibliothèques de lecture publique en scellant une coopération par des prêts d'ouvrages ou par des animations communes. Par ailleurs, les visites de classes sont des intermédiaires qui permettent de recruter des lecteurs qui pourraient ne pas connaître la médiathèque. En échange, la médiathèque offre ses services et ses collections pour permettre l'éducation des futurs citoyens.

2. Un échange complémentaire entre deux institutions destinées à l'éducation

L'école et la bibliothèque, ces deux institutions, se doivent de remplir une fonction commune : la formation des citoyens. L'école enseigne les codes, les clés de compréhension de la lecture d'un article alors que la bibliothèque se veut être la principale missionnaire de la Culture auprès de ces futurs citoyens. Michel Melot, conservateur des bibliothèques, rend compte d'une enquête menée en 1993 pour le ministère de l'Éducation nationale par la Fédération française des agences de coopération entre les bibliothèques (FFCB). Cette enquête montre « *l'intérêt porté par les bibliothécaires comme par les enseignants à la qualité et à l'intensification de leurs relations. La volonté de coopération est réelle bien que mitigée dans les bibliothèques départementales de prêt, héritières d'une politique d'exclusion du milieu scolaire qui, naguère, menaçait de monopoliser leurs services* »²². En effet, la BDP ne ferait que de déposer les ouvrages sans les présenter aux élèves alors que les bibliothécaires organisent un emploi du temps à la réception de classes dans l'enceinte de la médiathèque ou de l'école. Cependant,

²² LAGARDE F, « La bibliothèque d'école. De l'armoire bibliothèque à la BCD », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2004.

dans une étude publiée en 1994 par Jean-Marie Privat, on apprend que le taux de coopération réelle des établissements scolaires ne dépasse pas les 20%. Pourtant, il faut se méfier de ce chiffre qui paraît désuet après vingt ans sans mise à jour. Par ailleurs, dans cette étude, on apprend que 90% des partenaires jugent la coopération intéressante comme un prolongement et un complément à l'école. Cependant, cette coopération ne peut pas s'effectuer si l'un ou l'autre des principaux acteurs ne s'accorde pas de manière égalitaire. En effet, il faut que les professeurs sachent qu'ils ne sont pas des professionnels du livre et les bibliothécaires ne doivent pas s'afficher comme des pédagogues. Ces différences font la complémentarité de la coopération.

Cette coopération école-bibliothèque fluctue selon les niveaux scolaires. En effet, on se rend compte qu'à l'entrée au collège, les adolescents se rendent moins à la médiathèque dans le cadre scolaire. Dans son article sur les enjeux et les perspectives de cette coopération, Annick Lorant-Jolly remarque deux pics qui correspondent à des paliers liés à un changement dans le parcours d'écolier²³ : il s'agit du CP/CE1 et de la 6e-5e. En effet, ces deux niveaux marquent des différences par rapport aux autres. En CP/CE1, l'enfant sait lire et peut donc choisir lui-même les ouvrages qu'il souhaite lire : il devient autonome même si les parents, les enseignants et les bibliothécaires dirigent inconsciemment les choix de lecture par une sélection d'ouvrages. En revanche, lorsque l'élève arrive en 6e-5e, il se voit entrer dans l'adolescence, âge où l'on veut se détacher d'une autorité parentale et professorale. Le jeune collégien choisit ses ouvrages seul, sans avis d'un adulte même si, comme c'est le cas à la médiathèque du Mans, il se doit de rester cantonné à la section jeunesse jusqu'à ses 12 ans. Par la suite, il peut emprunter dans tous les rayons de la médiathèque. Ces âges sont des tournants pour la vie de l'enfant et son rapport à l'école et aux services qu'il a pu utiliser jusque là. En effet, à partir de la 6e-5e, les collégiens préfèrent passer plus de temps avec leurs amis, s'épanouir socialement. La lecture est considérée comme une activité « solitaire » ce qui est contradictoire avec leurs envies actuelles. Les enseignants doivent tenir compte de ces nouveaux facteurs dans leur relation avec la médiathèque. Ainsi, cette dernière peut profiter de ces « pics » pour dynamiser la coopération à l'aide d'animations.

Les médiathèques et les écoles se basent sur une législation propre à chacune. Leur partenariat n'est régi pas aucune loi. En effet, ce sont ces deux institutions qui établissent un règlement qui permet la coopération. Dans la plupart des cas, ce règlement n'est pas écrit : il repose sur des principes de « bon sens » c'est-à-dire le respect du lieu qui reçoit, des lectures adaptées et une ouverture culturelle. Pourtant, dans le cadre des mes entretiens, j'ai pu observer un cas original. En effet, la bibliothèque de Perseigne distribue aux professeurs un « Petit Guide de l'enseignant ».

23 LORANT-JOLLY A., « La coopération bibliothèque-école : enjeux et perspectives », *Argos*, n° 27, 2001.

Qui ?

Toutes les classes qui le souhaitent sont les bienvenues à la bibliothèque - des tout-petits aux lycéens !

Quand ?

La bibliothèque accueille les classes le jeudi et le vendredi, en dehors des horaires d'ouverture - le matin ou de 13h30 à 15h.

Comment ?

Prendre un rendez-vous :

Pour effectuer une visite à la bibliothèque, il suffit de prendre un rendez-vous auprès des bibliothécaires.

La durée des visites :

Elle est d'environ une demi-heure pour les maternelles, de trois quarts d'heure pour les primaires et d'une heure pour les collégiens.

La fréquence des visites :

Elle est laissée au libre choix des enseignants, dans la limite des créneaux horaires disponibles. Néanmoins, à titre indicatif, la plupart des enseignants effectuent 5 à 6 visites par an.

Le prêt et le retour des ouvrages :

L'enseignant dispose d'une carte collective (gratuite), qui lui permet d'emprunter un ouvrage par enfant, plus 10 ouvrages

pour la classe - dans la limite de 40 documents. La durée du prêt est de 6 semaines, renouvelable une fois.

Attention, les documents qui auraient été perdus ou abîmés devront être remplacés par l'école : le règlement intérieur de la Médiathèque (réservations, pénalités de retard, prolongations...) s'applique de fait aux scolaires.

Quoi ?

Plusieurs types de visites sont possibles :

Visite libre :

Consultation libre des ouvrages, lecture si elle est souhaitée, puis emprunts.

Visite thématique :

L'enseignant donne au bibliothécaire le thème sur lequel il souhaite travailler. Ce dernier pourra alors lui proposer, selon ses possibilités, une sélection d'ouvrages ou une animation.

Un *Menu de la bibliothèque*, regroupant toutes nos propositions d'animation, est également à votre disposition. N'hésitez pas à vous renseigner !

Où ?

La bibliothèque vous accueille... Et si vous accueilliez à votre tour la bibliothèque ?

En effet nous pouvons, sur votre demande, nous déplacer pour présenter une sélection d'ouvrages ou faire une animation dans votre classe.

Illustration 2: Petit guide de l'enseignant - Bibliothèque Perseigne - Alençon

Ce petit guide informe les enseignants sur les possibilités de rendez-vous avec la médiathèque. Il y a plusieurs encarts qui stipulent comment engendrer une coopération avec la bibliothèque, quand s'y rendre avec sa classe... Par ailleurs, la bibliothèque propose deux types de visites, thématique ou libre. L'école ou l'enseignant, si cette démarche est personnelle, choisissent selon les besoins ou les envies de la classe. Ce petit guide permet à l'enseignant, en plus du menu de la bibliothèque, d'organiser une visite clairement. La bibliothèque de Perseigne a mis en place ce système afin de mettre tous les acteurs d'accord sur le déroulement de la coopération. Il permet également de favoriser les visites de classes puisqu'elles sont dynamisées par ce genre de prospectus. D'ailleurs, les accueils de classes se terminent par la distribution de feuilles d'inscription pour que les élèves puissent s'inscrire si les parents y donnent suite. Il s'agit de faire venir les jeunes lecteurs à la médiathèque afin de les habituer et de leur donner le goût de la lecture. Parallèlement, il s'agit également de toucher les enfants qui n'y viendraient pas encore. Cet échange est basé sur un système de rentabilité : alors que l'école se sert des collections des bibliothèques, ces dernières se servent de ces visites pour attirer le plus possible d'élèves. La coopération ne devrait pas reposer sur une volonté de consommation et de rentabilité pour l'une ou l'autre des institutions afin

d'éviter les conflits d'intérêts. Cet originalité de la bibliothèque Perseigne est perceptible par la distribution de ce guide qui permet d'établir des règles avec les enseignants. Pourtant, les autres médiathèques gèrent leur relation avec le corps professoral de manière plus ponctuelle et moins formalisée.

Cet échange complémentaire est également visible au niveau des recherches bibliographiques où l'enseignant se réfère à la bibliothécaire afin de pouvoir proposer des ouvrages à sa classe. Il s'agit pour l'enseignant de proposer un thème de recherche à la bibliothécaire. Cette dernière pourra par la suite fournir une liste d'ouvrages qui vont servir au professeur pour sa classe. Ce système permet de faire sortir les ouvrages et donc, pour les bibliothèques, de justifier un certain budget dans ce secteur. Pour les professeurs, il s'agit de déléguer un travail à une structure plus informée qu'eux sur les collections jeunesse. En effet, lors de mon stage obligatoire, j'ai pu observer que les bibliothécaires jeunesse notaient dans un cahier les demandes bibliographiques des enseignants avec une date limite pour venir chercher ces ouvrages. Les thèmes sont choisis dans le cadre scolaire et les ouvrages, déjà choisis par la bibliothécaire, sont sélectionnés par les professeurs pour la classe. Cependant, de manière générale, les enseignants font confiance aux bibliothécaires quant au choix des ouvrages. Par exemple, une enseignante m'a demandé d'effectuer des recherches sur l'artiste peintre, Joan Miro, en prenant en compte le jeune âge des enfants à savoir 6/7 ans. C'est lorsqu'il y a beaucoup de contraintes que les difficultés à trouver un document sont présentes. En effet, cette enseignante n'a pu obtenir que deux ouvrages qui correspondaient à ses critères de recherches.

De plus, la bibliothèque est également préconisée aux élèves par les enseignants pour y effectuer des recherches documentaires ou des devoirs scolaires. En effet, l'endroit se veut calme et son ambiance est propice au travail comme beaucoup d'élèves le constatent.

Cet échange complémentaire rassemble « deux mondes institutionnels, deux modèles éducatifs qui, soit s'observent, soit s'affrontent, soit s'ignorent mais parfois se rencontrent »²⁴. Cependant, l'un est dans un cadre scolaire, sérieux où la réussite est primordiale alors que l'autre est un monde de plaisir, où la lecture est un loisir, une porte ouverte sur la culture. Ces différences engendrent une méconnaissance de l'un et l'autre ce qui rend la complémentarité de la coopération plus intense. En effet, ces deux institutions doivent s'apporter des services mutuels afin de garantir une culture générale aux futurs citoyens.

24 MORIS J., « Bibliothèque, école : regards croisés sur les coopérations », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 2, 2003.

3. La médiathèque : actrice d'une ouverture sur la culture

Grâce à cet échange complémentaire entretenu entre ces deux institutions, la médiathèque peut inscrire une culture plus « contemporaine » dans l'éducation des enfants y venant. En effet, l'école instruit les jeunes élèves par des textes dits « classiques », entrés dans le patrimoine du pays. Il faut quand même noter que depuis 1996, la littérature de jeunesse est intégrée dans les programmes des collèges. Intégrée en 2002 aux programmes des écoles primaires, les BCD et les CDI offrent un très large choix d'ouvrages contemporains en littérature de jeunesse. Cependant, en 2008, la marginalisation de la lecture classique conduit à une rectification qui fait reculer le poids de la littérature de jeunesse dans les programmes mais pas dans les BCD et les CDI. C'est pourquoi la médiathèque tente de proposer une culture plus contemporaine et plus diversifiée avec l'apparition en son sein du multimédia.

Le Manifeste de l'Unesco consigne quelques missions que se doivent de remplir les bibliothèques publiques²⁵. Tout d'abord, elles doivent créer et renforcer l'habitude de lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge. Cette mission est parfaitement remplie par les différentes médiathèques étudiées ici puisqu'elles ont toutes des animations autour de la jeunesse de 0 à 17 ans. Par la suite, les bibliothèques doivent contribuer à faire connaître le patrimoine culturel. Les enseignants se chargent de cet enseignement des matières fondamentales (français, maths, sciences, histoire, géographie...). Ainsi, les médiathèques enrichissent cet enseignement par un apport de nouveautés littéraires qui permettent à l'enfant de mieux comprendre l'histoire ou bien de lui re-raconter différemment. Par exemple, à la médiathèque Louis Aragon du Mans, pendant un accueil de classe, la bibliothécaire préfère une réécriture de conte par rapport au conte original. Elle avait choisi *Bou et les trois zours* de Elsa Valentin, un véritable coup de cœur pour elle. Quand je lui ai demandé pourquoi avoir choisi cette réécriture du conte de *Boucle d'Or et les Trois Ours* dans le cadre de cet accueil de classe, elle m'a répondu aimer l'originalité du style et des illustrations. Cette ouverture sur une culture plus contemporaine est très appréciée de l'enseignante et de la classe qui ne tardent pas à trouver une ressemblance avec le conte de Robert Southey.

Pourtant, dans son article « *Lire en bibliothèque. Lire à l'école : oppositions et interactions* », Max Butlen insiste sur un désaccord entre les professionnels du livre et les pédagogues : le point du plaisir de lire. En effet, ce point fait diverger les avis. Pour les professionnels du livre, la lecture plaisir permet de s'ouvrir sur le monde, l'actualité tout en se sentant délaissé par le « devoir de lire ». Il faut oublier que la lecture est un exercice. Depuis

25 http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html

les années 9180, la politique de lecture est basée sur le plaisir avec des événements, des festivals autour de la lecture. De plus, le « plaisir de lire » fait son entrée à l'école puisque c'est une des missions du CDI inscrite dans la circulaire de 1986. Pour les enseignants, le culturel peut aider la pédagogie et l'enrichir. Cependant, ils restent méfiants car pour eux, il n'est pas nécessaire de remettre en question les modalités d'apprentissage de la lecture ou des activités organisées par l'école et la médiathèque. Ces points de divergence marquent une difficulté de collaboration entre les deux institutions qui se donnent des rôles différents alors que leur but est le même : la formation des futurs citoyens. Cependant, le CDI tend à concilier la lecture scolaire et la lecture loisirs. En effet, les acquisitions pédagogiques et loisirs sont toutes aussi importantes l'une que l'autre. Ces modalités dépendent du dynamisme de l'équipe pédagogique. Dans l'article de Anne-Sophie Chazaud, celle-ci pense qu'il faut pour l'école, « *rebondir sur la notion éducative de 'parcours culturel', en lui donnant toute sa richesse possible* »²⁶ comme le cinéma, le théâtre, le conservatoire, le musée... C'est ainsi que lors des animations, bibliothécaires et enseignants cherchent à aider le jeune lecteur à acquérir une culture et à se construire en tant que citoyen.

Cette volonté d'offrir à chaque lecteur les clefs de l'accès à la culture et au monde est un point central concernant le rôle des médiathèques. En effet, elle est le personnage principal qui permet à chaque enfant de se rendre à la médiathèque dans un cadre scolaire ou personnel de s'ouvrir sur le monde. Ces enfants ont également leur mot à dire sur cette coopération qui rassemble un lieu de loisirs et un lieu où ils travaillent. La médiathèque est en effet un lieu où la lecture devient un loisir pur, sans aucune contrainte de la part d'une autorité parentale ou scolaire. L'enfant reconnaît parfaitement les différents rôles de la bibliothèque de lecture publique et de la BCD.

La médiathèque est un lieu où la culture dépasse l'instruction au sens scolaire du terme. En effet, son principal rôle est de former les jeunes citoyens au patrimoine et à la culture du pays et du reste du monde. La coopération entre médiathèque et école est un point central dans l'apprentissage de la lecture. Avec l'introduction de la littérature de jeunesse à l'école en 2002, des tensions semblent émerger au niveau de la collaboration entre les écoles et les bibliothèques. En effet, ces dernières n'arrivent pas à s'accorder puisque chacune d'entre elles a l'impression que l'autre lui « vole sa mission ». Ce sont ces difficultés de coopération que je vais développer dans la troisième partie.

26 CHAZAUD A.-S., DEMESMAY A. (en coll.), « Médiathèque/École : pour un parcours culturel commun », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2013.

Troisième partie : Des difficultés de collaboration entre médiathèque et école

Ces divergences de coopération font suite à une rivalité omniprésente entre les médiathèques et les écoles. En effet, toutes deux contribuent, de manière différente, à l'éducation des futurs citoyens. Elles les éduquent de manière différente : l'une de manière obligatoire et avec un programme à remplir, l'autre de manière facultative et surtout centrée sur le plaisir de la lecture et sur la liberté du lecteur à choisir. La formation à la littérature de jeunesse pour les professeurs des écoles a jeté de l'ombre sur les bibliothèques qui ont du s'adapter à la perte de son monopole sur ce genre. Cette position engendre une compétition entre les deux institutions. Cependant, les difficultés de collaboration sont également des conséquences d'un manque de coordination entre les travaux scolaires et les animations proposées par les médiathèques. Enfin, il est important de souligner que la bibliothèque pourrait avoir un rôle à jouer dans les réformes des rythmes scolaires en tentant de s'intégrer pleinement au sein des réformes de l'Éducation nationale.

1. Le rôle de la formation des professeurs des écoles à la littérature de jeunesse pour l'action bibliothèque

Lorsque Catherine Lecossier, une des principales intervenantes auprès des classes pour la médiathèque Louis Aragon du Mans, a répondu à mon questionnaire, elle a soulevé une problématique qui semble fondamentale pour ce sujet. En effet, pour elle, depuis les réformes de 2002, les professeurs des écoles donnent une place plus importante à la littérature de jeunesse dans le cadre de l'apprentissage de la lecture. Sans données statistiques, cette bibliothécaire témoigne qu'un bon nombre de professeurs ayant été formés à la littérature de jeunesse se rendent plus facilement à la médiathèque avec leurs classes. Il ne s'agit plus de proposer des lectures dites « classiques » aux enfants mais de leur procurer le plaisir de lire. Par ailleurs, actuellement, les professeurs des écoles préfèrent les lectures contemporaines aux lectures plus classiques, consignées dans les textes de l'Éducation nationale. C'est pourquoi l'école veut inculquer l'instruction et le plaisir de la lecture aux élèves. Cependant, le plaisir de lire ne se prescrit pas même lorsqu'il s'agit d'une littérature adaptée. Pourtant, une opposition lecture plaisir / lecture scolaire persiste et alimente une forme de méfiance entre l'école et la bibliothèque. En effet, la médiathèque se veut être un endroit où le plaisir de la lecture est fondamental où personne n'est obligé de lire et où personne n'est obligé de parcourir des ouvrages documentaires ou des romans que l'on a pas envie de lire. En effet, la liberté de choix est fondamentale dans le plaisir de la lecture. Le jeune lecteur peut aimer un classique

qu'il a découvert seul et ne pas apprécier l'ouvrage de littérature de jeunesse que le professeur étudie en classe. Les attentes, les besoins et la perception de chacun provoque cette notion de plaisir que l'on peut retrouver dans la littérature.

La littérature de jeunesse connaît un véritable essor tout au long du XXe siècle. Par exemple, en 1958, on compte 650 titres parus par an contre plus de 10 000 titres édités par an, de nos jours. Par ailleurs, il faut souligner que les sections jeunesse des médiathèques sont les plus fréquentées. L'enfant et son éducation sont au cœur des politiques culturelles des médiathèques. L'inscription de la littérature de jeunesse au programme officiel de l'école primaire en 2002 modifie profondément la donne dans les relations entre bibliothèques et institutions scolaires. Elle peut être domaine de coopération ou de concurrence. Pourtant, les principaux acteurs ne se sentent pas affectés et sont plutôt satisfaits de cette nouveauté. En effet, depuis cette légitimation, l'école considère clairement que « *la littérature adressée à l'enfance ne s'est jamais située en dehors de la littérature que lisent les adultes. Elle fait la courte échelle aux plus jeunes pour les introduire à l'univers infini des lectures à venir. A cet égard, elle constitue véritablement le domaine littéraire de l'élcolier* »²⁷. Ces programmes marquent l'aboutissement de mutations extrêmement lentes dans les rapports entre pédagogues, professionnels du livre et responsables du monde de l'école. Par ailleurs, grâce à cette réforme, de nouvelles pistes pédagogiques s'amorcent comme les débats interprétatifs. Ces derniers proposent un échange autour de textes et d'images entre des élèves d'une même classe, dès l'âge de cinq ans. Par ces débats, la place de l'enseignant vis-à-vis des livres et de la lecture se modifie. Il ne s'agit plus d'imposer une interprétation personnelle ou d'y conduire ses élèves progressivement mais de questionner les enfants sur la réception, la compréhension et l'interprétation qu'ils ont du texte. Une autre force pédagogique de ces réformes de 2002 est la mise en réseau des textes. On peut définir cette méthode comme étant l'idée qu'un texte s'éclaire par la lecture d'autres textes qui permettent de mieux le comprendre, de l'interpréter et de l'apprécier. Par exemple, en juin 2004, l'Inspection Académique de la Sarthe met à disposition plusieurs cours dont un qui traite de la littérature de jeunesse et plus précisément de la mise en réseau de huit albums dont le thème est : la poule, personnage ambivalent. Ce dossier est une présentation de huit ouvrages différents où la poule a plusieurs représentations et configurations. Ces différentes fiches permettent d'établir des caractéristiques du livre dans son ensemble ce qui permet la mise en réseau avec d'autres ouvrages sur l'animal ou sur son environnement.

La littérature de jeunesse enseignée aux futurs professeurs des écoles permet un attrait pour la coopération entre les écoles et les bibliothèques. Cette inscription au programme des concours a contribué à légitimer le domaine et a suscité un intérêt réel chez les formateurs

27 http://ecoles.ac-rouen.fr/stvalery/peda_litteratured.php

comme chez les candidats. Les professeurs des écoles peuvent s'appuyer désormais dans leur travail de médiation sur des bases plus solides pour la formation des lecteurs. Ils peuvent compter sur l'activité des bibliothèques qui permettent l'accueil des classes entre leurs murs afin d'étendre une certaine culture littéraire.

Pour donner un exemple concret de ces avancées scolaires et culturelles dans l'Éducation nationale, j'ai interrogé Pauline Hamelin, professeure des écoles à Saint-Paterne, qui a obtenu son concours de recrutement au professorat des écoles (CRPE) en juillet 2006. A ce moment, la littérature de jeunesse est une épreuve orale où il faut présenter un album jeunesse, son auteur, son illustrateur, un résumé, les destinataires et les pistes pédagogiques qui font suite à sa lecture. Puis, il faut également établir des réseaux littéraires pour promouvoir sa culture littéraire jeunesse. Dans son exposé, le candidat devait « *faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire* ». Pour cette épreuve, Madame Hamelin avait choisi de travailler sur *Mon carnet vietnamien*, écrit par Marie Sellier et illustré par Cécile Gambini, publié en août 2005 par la maison d'édition, Nathan. Il s'agit d'une histoire fictive, écrite sous forme de journal intime, qui raconte les pensées, les angoisses, ainsi que les attentes d'un petit garçon appelé Huy qui a vécu dans un orphelinat au Vietnam jusqu'à l'âge de 4 ans. Lorsqu'il raconte son histoire, il a une dizaine d'années et vit en France avec ses parents adoptifs qui l'ont rebaptisé Nicolas. Il ressent de plus en plus le manque de sa mère biologique et de son pays d'origine. Tout au long de son exposé, la future professeure essaie de trouver plusieurs angles pédagogiques à présenter aux élèves dans le cadre de l'étude de cet ouvrage. Elle pose la question de l'abandon et de l'adoption, de la quête d'identité et de la culture du Vietnam. Puis, elle organise une mise en réseau d'ouvrages sur les thèmes récurrents de l'ouvrage. Enfin, à la fin de son exposé, elle propose un débat littéraire aux élèves afin qu'ils puissent donner leurs avis et poser leurs interrogations quant à l'ouvrage, aux idées qu'il véhicule, aux expériences personnelles de chacun... Grâce à cet enseignement, la jeune professeure reconnaît avoir appris à reconnaître les bons auteurs et les bons albums. De plus, cette formation lui a permis de savoir gérer la masse éditoriale proposée pour le secteur jeunesse. Actuellement enseignante d'une classe de Grande Section, Pauline Hamelin souhaite étudier un album différent chaque semaine afin d'apporter une culture littéraire aux enfants.

Par ailleurs, cet examen permet un dialogue avec des professionnels de la lecture. En effet, malgré des compétences dans la matière qui peuvent ternir à la bonne entente de ces deux institutions, le travail des bibliothécaires est toujours sollicité devant la masse éditoriale du secteur. Pauline Hamelin préfère se fier à l'avis d'un bibliothécaire informé des derniers

auteurs et albums plutôt qu'à une formation bénéfique mais constamment remise à jour. Cette formation satisfait une majeure partie des bibliothécaires et des professeurs dans le cadre d'une coopération entre les deux structures. Dans l'article de Anne-Marie Mercier et Isabelle Tourron-Bertrand²⁸, il est souligné que la littérature de jeunesse rapproche les jeunes enseignants de l'institution bibliothèque. En effet, cette dernière reste le lieu fondamental pour la formation dans ce domaine. De plus, les bibliothécaires prennent cette implication comme un moyen de connaître les professeurs et de commencer une réelle collaboration. Pourtant, cette formation novatrice et encourageante s'est vu disparaître au cours des réformes de l'année 2008.

Après la progression avancée en 2002, les programmes actuels, publiés en juin 2008, ont été perçus comme un retour en arrière par les professionnels de la lecture et de l'éducation. En effet, par l'arrêté du 28 décembre 2009, l'option « littérature de jeunesse » au concours de professeur des écoles est supprimée. Ces réformes étaient mises en place dans le but de restrictions budgétaires. Elles visaient à recentrer l'école sur des enseignements essentiels avec pour référence un socle commun de connaissances à savoir la maîtrise du français, la pratique d'une langue étrangère, les mathématiques, une culture humaniste et scientifique et enfin, la maîtrise courante des technologies de l'information et de la communication. Elles excluent totalement la littérature de jeunesse peut-être parce qu'elle éloigne les programmes d'œuvres dites classiques au profit d'ouvrages plus contemporains. Dans l'article de Anne-Marie Mercier et de Isabelle Tourron-Bertrand, il est stipulé que « *l'enseignement en littérature de jeunesse est devenu réduit et optionnel, en dehors de quelques 'enclaves' : un séminaire ou la rencontre de cette littérature dans les modules orientés sur d'autres thèmes comme « petite enfance », « genre » etc. Autant dire que la culture en littérature de nos étudiants en formation initiale est devenue limitée, et pour certains, nulle* »²⁹. Pour illustrer cette citation, je prends l'exemple des élèves de l'ESPE du Mans. En effet, la littérature de jeunesse n'est pas intégrée dans leur formation, tout au long des deux années de master. Il est intéressant de remarquer que l'Université du Maine possède un Master spécialisé dans la littérature de jeunesse destiné aux professeurs des écoles, aux libraires et aux bibliothécaires. Ce manque de formation à la littérature de jeunesse peut entraîner une mauvaise lecture des ouvrages ou un délaissement d'ouvrages contemporains au profit de classiques, comme le souligne l'article cité précédemment, « *nous avons pu constater une chute brutale des 'compétences' en lecture d'album depuis la mastérisation* »³⁰.

La disparition de cette formation place la bibliothèque comme lieu fondamental pour la

28 MERCIER A.-M., TOURRON-BERTRAND I., « Formation des maîtres et littérature de jeunesse : un naufrage », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2013.

29 Idem que note 28.

30 Idem que note 28.

connaissance en littérature de jeunesse. En effet, les futurs professeurs des écoles peuvent venir s'y renseigner, s'y instruire ainsi que participer aux activités proposées par la médiathèque pour la jeunesse. Pourtant, la plupart des étudiants à l'ESPE, avec qui j'ai pu échanger, m'ont affirmé qu'ils ne se servaient pas de la médiathèque comme lieu d'apprentissage pour la littérature de jeunesse. Ces étudiants préfèrent se cloisonner dans la bibliothèque universitaire ou dans celle mise à leur disposition à l'ESPE ce qui ne permet pas la découverte de nouveaux albums, de nouvelles idées à la préparation d'une classe, d'échanges avec des professionnels du livre. Cette perte de l'apprentissage à la littérature de jeunesse peut mener à un manque de coordination entre les animations en bibliothèque et le travail scolaire. En effet, l'article de Anne-Marie Mercier et de Isabelle Tourron-Bertrand, cité précédemment, pose une question qui conclut ce recul de l'Éducation nationale face à la littérature de jeunesse : « *la refondation de l'école permettra t-elle de renouer les liens des enseignants avec la littérature de jeunesse ou reviendra t-il aux documentalistes et bibliothécaires d'entretenir seuls la flamme ?* ».

Dans le cadre de mon échantillon, les bibliothèques ont beaucoup apprécié l'arrivée de la littérature de jeunesse dans les programmes et dans la formation des enseignants. En effet, elle a permis de rapprocher les deux institutions et de les rassembler sur un projet commun : l'apprentissage de ce genre de littérature. Pourtant, cette nouveauté a également des rétracteurs qui voient ce changement comme une menace pour l'intégrité de la médiathèque comme lieu de plaisir. Comme vu précédent, la littérature de jeunesse n'est pas forcément associée au plaisir. Il s'agit pour les bibliothèques de conserver cette image de loisirs quand la littérature de jeunesse prend ses marques au sein des programmes. Pourtant, avec les nouveaux programmes de 2008, la bibliothèque retrouve un certain monopole sur le plaisir et la lecture jeunesse. Cette insertion de la littérature de jeunesse dans les programmes auraient pu coordonner les deux institutions.

2. **Les limites de la coopération entre écoles et bibliothèques**

La réforme sur la littérature de jeunesse en 2002 aurait pu être mieux utilisée par les bibliothécaires pour compléter et améliorer cette coopération avec les écoles. Cependant, on peut constater une certaine lassitude face aux accueils de classes traditionnels. Grâce à cette réforme, l'école se sent de plus en plus concernée par les apprentissages culturels de l'élève. Il faut pour les deux institutions trouver un terrain d'entente entre littérature et travail scolaire. Cependant, les écoles et les médiathèques reconnaissent qu'il faut avoir recours à des médiateurs passionnés ayant réfléchi aux méthodes de transmission de la culture. Dans les médiathèques de Mamers et d'Alençon, la proximité et la connaissance personnelle des

enseignants facilitent cette interface. Pourtant, dans une agglomération plus importante comme celle du Mans, le dialogue reste très institutionnel et donc, on constate une moindre proximité.

L'objectif de l'école est de former des jeunes esprits à la réflexion et au sens critique. Les bibliothèques ont comme mission de développer la culture de l'enfant en le familiarisant avec de nombreux ouvrages traitant d'un seul sujet. Par exemple, on peut parler ici de la réécriture des contes qui proposent une nouvelle version d'un récit quand celui-ci est déjà connu des enfants. Les médiathèques (LALM, BPA et BMM) ont toutes un fonds très développé de contes puisqu'elles savent que ce genre est très populaire et très réclamé par les parents. C'est pourquoi grâce aux publications dans l'édition jeunesse, les médiathèques essaient de rassembler le plus grand nombre d'ouvrages concernant chaque conte que ce soit des réécritures, de nouvelles illustrations, de nouveaux textes adaptés à un âge particulier. Lors d'un accueil de classe à Mamers, l'enseignante demande à la bibliothécaire de lui trouver le conte traditionnel des trois petits cochons. En parallèle, la bibliothécaire lui propose en supplément des réécritures du conte. En effet, les bibliothécaires peuvent également ajouter des coups de cœur ou des nouveautés lorsqu'un enseignant leur demande de trouver des ouvrages sur un thème précis. Pour la médiathèque, présenter des nouveautés ou des coups de cœur est un moyen de donner une image plus plaisante et moins « poussiéreuse » de l'endroit aux yeux des enfants. Elle ne souhaite pas être rattachée au travail scolaire. En effet, selon Alamichel, « *la lecture et la culture ne se superposent pas dans l'esprit des bibliothécaires* »³¹. A la lecture savante et studieuse imposée par l'école, la bibliothèque préfère la lecture pour le plaisir. Au cours de mon stage obligatoire, j'ai pu observer à LALM que le travail scolaire ne rentrait pas en compte dans les animations proposées par la médiathèque. En effet, Catherine Lecossier et les autres animatrices jeunesse se contentent de lire des ouvrages sur les grands thèmes, Noël à ce moment là.

Les difficultés de coopération peuvent également s'expliquer par la méconnaissance de l'un et l'autre. En effet, souvent le professeur et le bibliothécaire ne se connaissent que par l'intermédiaire de stéréotypes les caractérisant. Le bibliothécaire comme le professeur possèdent une marge importante de temps libre par exemple. Cependant, ni l'une, ni l'autre de ces professions ne conçoit le travail interne qu'il faut effectuer. Cette question de la méconnaissance a été soulevée au moment de ma rencontre avec Céline Normand. En effet, ancienne enseignante, elle nuance ces propos sur le corps professoral et culturel. Pour elle, il s'agit d'une méconnaissance qu'il faut traiter pour que la coopération se déroule pour le mieux. Dans son ouvrage ; Dominique Alamichel appuie cette version en expliquant que « *pour que*

³¹ ALAMICHEL D., *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle. 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 2006, p.34.

*les relations entre bibliothèques et écoles passent d'un certain climat d'opposition à une réelle complémentarité, il est nécessaire que les deux partenaires se connaissent, se reconnaissent et s'intéressent à leur interaction mutuelle afin de travailler ensemble au mieux dans l'intérêt des enfants »*³². En effet, ces deux institutions ne se connaissent pas vraiment. Pour l'école, la bibliothèque est un service public peu ouvert où le travail interne réalisé par les professionnels de la lecture est souvent oublié par les professeurs. Pour la médiathèque, l'école offre au corps professoral un temps libre très important où le travail en amont réalisé par les enseignants est souvent négligé par les bibliothécaires. Par exemple, lors de mon stage à LALM, les bibliothécaires m'ont décrit les professeurs comme étant un public très difficile. Il s'agit d'un public très exigeant, qui ne respecte pas les délais de prêt ainsi que le travail des bibliothécaires en oubliant de venir chercher leur demande de recherches bibliographiques. Parfois, les enseignants oublient de prévenir de leur absence pour une animation.

Par ailleurs, l'enseignant a l'obligation de garantir des contenus pédagogiques institutionnels valables. C'est pourquoi lorsqu'un partenariat s'instaure avec la bibliothèque, cette dernière se doit de préparer des séances, des analyses thématiques en rapport avec ces contenus pédagogiques. C'est pourquoi l'école formule certaines exigences qui aboutissent sur un projet commun avec la bibliothèque. A la BMM, lorsque l'école Victor Hugo est venu pour une animation, la bibliothécaire m'a bien stipulé que l'activité se faisait sur le travail scolaire entrepris par l'enseignante. Ce sont les enseignants qui modulent les activités à faire durant une visite et ce qu'on y lit aussi. Dans les trois médiathèques que j'ai interrogées, celle de Mamers est la plus soumise à l'école. En effet, elle ne présente aucun ouvrage original sauf si l'école le demande. De ce fait, la coopération avec les écoles est plutôt bonne puisque les enseignants trouvent le moyen d'insérer la bibliothèque dans le cadre éducatif. Par ailleurs, les bibliothécaires de Mamers encadrent seulement les enfants pendant la visite. Ce sont les professeurs qui décident et qui font la lecture aux élèves. La bibliothécaire de Mamers ne perçoit pas cette coopération comme réducteur. En effet, pour elle, il s'agit d'abord d'amener les enfants à la bibliothèque, de leur faire connaître le lieu pour qu'ensuite, ils viennent dans un cadre plus personnel.

Cet échange complémentaire est aussi possible grâce aux relations qu'entretiennent les bibliothécaires et les enseignants. En effet, pour une bonne coopération, il faut une entente cordiale entre les deux institutions. De manière générale, les professionnels de la lecture ainsi que les enseignants parlent de « bonnes relations ». Pourtant, des nuances sont à apporter puisque ces deux acteurs, complémentaires, se retrouvent quelques fois en rivalité sur des animations, des choix d'ouvrages ou sur les comportements des uns et des autres. Lors de

³² ALAMICHEL D., *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle. 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*, Éditions du Cercle de la librairie, Coll. « Bibliothèques », Paris, 2006, p.39.

mon entrevue avec Céline Normand, elle m'a appris qu'avant d'être une médiatrice du livre, elle avait été une ancienne enseignante. Elle explique que les relations avec les professeurs peuvent être tendues parce qu'il s'agit d'un public difficile et exigeant. Cependant, elle comprend ce comportement car elle connaît le système éducatif. En effet, elle sait que les professeurs doivent se tenir à un programme en continual changement. C'est pourquoi elle pense que la médiathèque permet d'appuyer le travail de l'instituteur en organisant des visites ou des lectures autour d'un thème abordé en classe. Pour Céline Normand, les bibliothécaires et les professeurs ne se connaissent pas. Il existe une profonde méconnaissance qui engendre la méfiance de l'autre.

Il est nécessaire de constater que cette méconnaissance entraîne de nombreuses répercussions sur la coopération entre les deux institutions. Cette méconnaissance du partenaire, de son fonctionnement, de la difficulté de trouver des plages horaires communes et l'absence de personnes référentes poussent les bibliothèques et les écoles à ne pas coopérer ou à se conforter dans des stéréotypes sur ces deux professions. En effet, plus on avance dans la scolarité, moins on coopère avec la mise en place des CDI et des BU (Bibliothèque Universitaire) qui possèdent un personnel qualifié. C'est pourquoi l'on peut se demander si la réforme des rythmes scolaires est une opportunité pour les médiathèques de s'ancrer dans le paysage éducatif pour une durée plus importante qu'actuellement.

3. **La réforme des rythmes scolaires : une opportunité pour les médiathèques ?**

Engagée dans certaines écoles depuis le mois de septembre 2013, la réforme des rythmes scolaires révolutionne le fonctionnement de l'école. En effet, la semaine passe de quatre à cinq jours pour les enfants avec une activité périscolaire intégrée qu'elle soit artistique, culturelle ou sportive. Cependant, cette réforme rencontre de nombreuses critiques de la part des enseignants et des parents qui retrouvent des enfants fatigués et énervés à 16h30. Un nouveau texte est donc publié où il est expliqué que les maires pourront rassembler les activités périscolaires en une seule demi-journée pour permettre aux communes en milieu rural « *de passer des partenariats avec des associations et d'organiser plus simplement ce temps périscolaire* », selon les propos de Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Sur cette question des rythmes scolaires, les bibliothèques se manifestent peu. En effet, cette réforme pourrait être un moyen de commencer une coopération plus organisée avec les écoles. Une des principales demandes des parents est d'essayer d'offrir des activités périscolaires en cohérence avec le scolaire. Cependant, les bibliothèques attendent l'accord des élus locaux pour entamer des projets dans ce cadre des rythmes scolaires. Anne Verneuil,

présidente de l'ABF, pense qu'il s'agit d'une « *opportunité pour obtenir des moyens supplémentaires des élus* »³³. En effet, il faudrait justifier le budget acquisitions de la section jeunesse. Pourtant, cette explication montre encore que la coopération repose sur un système de rentabilité et non de projet commun entre les bibliothèques et les écoles. Sur les trois villes que j'ai choisi d'étudier, seule l'agglomération de Mamers a adopté la réforme des rythmes scolaires à ses écoles. Cependant, la bibliothèque n'a aucun rôle dans le cadre de ces activités périscolaires puisqu'elle n'est sollicitée ni par la municipalité, ni par les écoles. Par ailleurs, la bibliothèque de Mamers a également peur de devenir un service de garderie puisqu'il s'agit d'un créneau horaire de fin de journée, sans véritable but pédagogique.

Il faut penser la place de la bibliothèque dans les rythmes scolaires comme un ensemble cohérent avec d'autres partenaires. En effet, la médiathèque ne doit pas se poser des questions indépendamment des autres services de la ville. Service public municipal, elle ne peut se développer qu'avec le soutien des élus. C'est pourquoi la bibliothèque peut engager une procédure de coopération plus aboutie avec l'école dans le cadre de la municipalité et des rythmes scolaires. Les communes pourraient utiliser leur ressource afin de combler les attentes des parents et des enseignants dans le cadre de cette réforme. Les bibliothèques ont un rôle à jouer à condition que le corps enseignant et la commune assurent un projet commun. Pourtant, on peut remarquer une certaine peur de l'inconnu des deux côtés. Il s'agit pour les bibliothécaires et pour les professeurs de se remettre en question sur les choix à prendre pour les bienfaits de l'éducation du futur citoyen. La bibliothèque doit réaffirmer son rôle dans la politique éducative locale. L'animateur pourrait avoir un rôle d'intermédiaire entre le professeur et le bibliothécaire lorsqu'il s'agit d'un accueil de classe dans le cadre des rythmes scolaires. En effet, ces derniers pourraient travailler en amont sur un sujet étudié à l'école que le bibliothécaire peut réinventer à travers des animations moins scolaires comme un passage joué par les élèves, des jeux autour et des travaux manuels autour de l'ouvrage. Il pourrait être le troisième acteur de cette coopération en faisant le lien entre ces deux institutions.

De plus, cette réforme des rythmes scolaires peut être un moyen de dépoüssierer la représentation de la bibliothèque. En effet, dans le cadre de mes questionnaires³⁴, j'ai pu interroger des enfants et des adolescents de 4 à 17 ans. Environ 80% des enfants considèrent le lieu comme sombre, silencieux avec un personnel vieux, strict et cultivé. D'ailleurs, le « *chut !* » est le mot préféré du bibliothécaire. La réforme pourrait changer cette image en invitant les enfants à connaître davantage ce lieu en s'y rendant 45 minutes à une heure par jour. L'élève, le professeur et le bibliothécaire pourraient par cette occasion apprendre à se

33 <http://www.lagazettedescommunes.com/165828/%C2%AB-les-bibliotheques-doivent-se-positionner-sur-la-reforme-des-rythmes-scolaires-%C2%BB-anne-verneuil-presidente-de-l-%E2%80%99abf/>

34 Annexes 3 et 4 : Questionnaire enfants et adolescents

connaître pour établir, enfin, une réelle coopération dans le cadre scolaire.

Conclusion

La coopération entre médiathèque et école repose sur une volonté locale d'échanger des savoirs et des services au profit de l'apprentissage de la lecture et de la formation du jeune citoyen. Les bibliothèques sont les principales investigatrices de cette coopération puisque ce sont elles qui proposent un rendez-vous avec une classe. Pourtant, la médiathèque souhaite conserver l'image de lieu de loisirs quand l'école est cantonnée aux programmes scolaires. La coopération se traduit, en effet, comme étant, principalement, un prêt d'un grand nombre d'ouvrages avec une lecture de la bibliothécaire. Ce genre de visites de classes ne peut pas être qualifiée d'animations puisque l'école et la médiathèque ne travaillent pas en amont cette coopération. Il faudrait que l'école n'emprunte que quelques ouvrages pour prendre le temps de les étudier et de les revisiter autour de réelles animations organisées par les deux institutions. En effet, le système actuel peut être qualifié de contre-productif puisqu'il n'engage pas un travail préparatoire entre le bibliothécaire et l'enseignant. Ces derniers n'accordent pas de temps pour s'y préparer à cause d'une méconnaissance des deux institutions. Par ailleurs, la présence de BCD et de CDI au sein des établissements scolaires devraient être un appui à cette coopération avec des bibliothèques de lecture publique. En effet, même si le CDI propose de plus en plus d'ouvrages commerciaux, il serait intéressant de voir les documentalistes et les bibliothécaires proposer des animations autour d'un thème qui rassemblerait les élèves.

La médiathèque et l'école doivent établir un projet commun. Ce projet est réalisable si les bibliothécaires et les enseignants coordonnent leurs principales fonctions pour épauler les enfants dans leur parcours. Il ne s'agit pas d'une initiative individuelle mais d'une coopération des groupes. Par ailleurs, lorsqu'il y a une visite de classes à la médiathèque, l'élève change de statut et devient un enfant. Il faut donc prendre en compte ce changement afin de ne pas transférer une classe dans un autre lieu que l'école. Il faut que la médiathèque et l'école se montrent plus impliquées dans le rôle et le service de ces deux institutions afin d'amorcer une coopération réellement efficace.

Après avoir étudié cette coopération entre bibliothèque et école, quelques éléments prouvent qu'elle peut réunir chaque membre des personnels de ces deux institutions. En effet, les concours de lecture comme le Prix des Lecteurs regroupent les bibliothécaires, les professeurs, les documentalistes et les élèves autour d'une problématique culturelle commune. C'est pourquoi je pense que les bibliothécaires devraient se renseigner sur la liste indicative des ouvrages, disponible sur le site du ministère de l'Éducation nationale, où les enseignants choisissent des éléments d'étude pour l'année scolaire. Ainsi la bibliothécaire pourrait organiser des animations autour de l'ouvrage tout en conservant son aspect plaisir par l'introduction de

lectures complémentaires, de jeux, de scénlettes... Pour cela, il faudrait que le ministère de la Culture et de la Communication, celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que les collectivités territoriales puissent établir une collaboration commune.

Au cours de l'élaboration de ce mémoire, j'ai pu interroger plusieurs enfants et adolescents afin de donner la parole aux principaux destinataires de cette coopération. Pourtant, il est intéressant de remarquer que les enfants et les adolescents ont une image « poussiéreuse » de l'institution et de la profession. Il serait donc intéressant d'analyser cette perception dans le cadre de la coopération entre bibliothèque et école. En effet, la plupart des enfants connaissent la médiathèque puisqu'ils s'y rendent dans le cadre scolaire et personnel. Il serait intéressant de voir la place de la bibliothèque et de son corps professionnel au sein de la littérature jeunesse, dans les grandes séries comme *T'choupi* ou *Harry Potter* pour les plus âgés. Cette littérature prisée par les parents et les enfants véhicule des idées, des images sur cette institution qui entretient le stéréotype du lieu « strict et sérieux » tenu par « une vieille femme, aux cheveux relevés qui recherche toujours le silence ». C'est pourquoi il est intéressant d'étudier les raisons de ce stéréotype qui continue d'entretenir l'imaginaire collectif sur le métier de bibliothécaire.

Index des illustrations

Illustration 1: Exemple d'une page du Menu de la bibliothèque proposée par la médiathèque de Perseigne - Alençon.....	29
Illustration 2: Petit guide de l'enseignant - Bibliothèque Perseigne - Alençon.....	36
Illustration 3: Google Maps - Villes de Mamers, Alençon et Le Mans.....	55
Illustration 4: Secteur Jeunesse - Bibliothèque Perseigne	60

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	6
SOURCES.....	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13
ETUDE DE CAS : LA COOPERATION ENTRE ECOLES ET MEDIATHEQUES.....	15
PREMIÈRE PARTIE : LE CONTEXTE LOCAL DE LA COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES ET ÉCOLES.....	16
1.Les médiathèques et les écoles	16
2.L'organisation de la coopération entre écoles et bibliothèques	19
3.Les formes de coopération	23
DEUXIÈME PARTIE : LES DIFFÉRENTS ENJEUX DE COOPÉRATION ENTRE MÉDIATHÈQUE ET ÉCOLE.....	30
1.Un soutien aux outils de lecture et de documentation (BCD, CDI).....	30
2.Un échange complémentaire entre deux institutions destinées à l'éducation.....	34
3.La médiathèque : actrice d'une ouverture sur la culture.....	38
TROISIÈME PARTIE : DES DIFFICULTÉS DE COLLABORATION ENTRE MÉDIATHÈQUE ET ÉCOLE	40
1.Le rôle de la formation des professeurs des écoles à la littérature de jeunesse pour l'action bibliothèque.....	40
2.Les limites de la coopération entre écoles et bibliothèques	44
3.La réforme des rythmes scolaires : une opportunité pour les médiathèques ?	47
CONCLUSION.....	50
ANNEXES.....	54

Annexes

Annexe 1 : Squelette du questionnaire pour les bibliothèques
Page 55

Annexe 2 : Squelette du questionnaire pour le corps enseignant
Page 56

Annexe 3 : Squelette du questionnaire pour les enfants (4-10 ans)
Page 57

Annexe 4 : Squelette du questionnaire pour les adolescents (11-17 ans)
Page 58

Annexe 5 : Carte situant les villes du Mans, d'Alençon et de Mamers
Page 59

Annexe 6 : Organigramme du personnel de la section jeunesse – LALM
Page 60

Annexe 7 : Accueils de classe dans les médiathèques du Mans pour l'année scolaire 2012-2013
Page 61

Annexe 8 : Position géographique des médiathèques de quartier par rapport à la centrale Louis Aragon
Page 62

Annexe 9 : Questionnaire de Céline Normand
Page 63

Annexe 10 : Photo du secteur jeunesse à la bibliothèque de Perseigne – Alençon
Page 65

Annexe 11 : Emploi du temps Aragon Jeunesse pour la semaine du 10 décembre 2013
Page 66

Annexe 12 : Publicité du Prix des Lecteurs 2014
Page 67

Annexe 1 : Squelette du questionnaire pour les bibliothèques

- 1) Pouvez-vous nous présenter votre rôle au sein de la médiathèque ?
- 2) Quelle est votre politique d'acquisition en ce qui concerne le secteur jeunesse ?
- 3) Combien comptez-vous d'ouvrages pour la jeunesse dans votre collection ?
- 4) Quel budget est réservé au secteur jeunesse ?
- 5) Comment qualifiez-vous la fréquentation de ce secteur ?
- 6) Depuis quand êtes-vous en partenariat avec cette école ?
- 7) De quelle structure vient ce partenariat : de l'école ou de la médiathèque ?
- 8) Quels types d'animations proposez-vous ? Répondent-elles à des demandes des enseignants ou sont-elles proposées par la médiathèque ?
- 9) Lorsque vous recevez une classe, le choix des ouvrages dépend t-il du programme scolaire ou de la culture ?
- 10) Suite à ces animations, des enfants viennent-ils s'inscrire à la médiathèque ?
- 11) Quels sont les intérêts, à vos yeux, de ces échanges entre l'école et la médiathèque ?
- 12) Existe t-il un cadre réglementaire précis qui régie cette relation ?

Annexe 2 : Squelette du questionnaire pour le corps enseignant

- 1) Pouvez-vous vous présenter ?
- 2) Avez-vous un rôle particulier au sein de la BCD/CDI ?
- 3) Depuis quand êtes-vous en partenariat avec cette médiathèque ?
- 4) Pourquoi avoir choisi un partenariat avec cette médiathèque plutôt qu'une autre ? Par position géographique ? Par qualification du personnel à la littérature de jeunesse ?
- 5) Quel rôle la BCD a t-elle dans le cadre de ce partenariat ? La médiathèque participe t-elle à sa gestion, à ses acquisitions ?
- 6) Quel est le mode de déplacement (école/bibliothèque ou bibliothèque/école) ? Pourquoi ?
- 7) Collaborez-vous avec les bibliothécaires pour organiser ces animations ?
- 8) Le contact avec la médiathèque vous permet-il d'améliorer votre connaissance de la littérature de jeunesse ?
- 9) Avez-vous des exigences quant aux choix des ouvrages présentés aux élèves ?
- 10) Quel est votre place au moment de l'animation ?
- 11) Qu'observez-vous quant aux comportements des enfants durant l'animation ?
- 12) Quels sont les effets observés ou attendus de la coopération avec la médiathèque sur l'établissement scolaire ?
- 13) Existe t-il un cadre réglementaire précis qui règle cette relation ?

Annexe 3 : Squelette du questionnaire pour les enfants (4-10 ans)

1) Aimes-tu venir/recevoir la médiathèque ?

2) Quelle image as-tu de la bibliothécaire ?



O



O

3) As-tu déjà été à la bibliothèque de l'école ? Si oui, tu préfères cette bibliothèque ou la médiathèque ? Pourquoi ?

Annexe 4 : Squelette du questionnaire pour les adolescents (11-17 ans)

- 1) Aimes-tu venir/recevoir à la médiathèque avec l'école/le collège/le lycée ?
- 2) Viens-tu à la médiathèque en dehors du cadre scolaire ? Pour quelles raisons (loisirs, cours...) ?
- 3) Hormis cette animation avec la médiathèque, entretiens-tu des contacts avec l'objet livre ?
- 4) Prends-tu des idées de lecture grâce à ces animations ou par choix personnel ?
- 5) Quelles différences observes-tu entre la BCD/CDI et la médiathèque (livres, décor, ambiance...) ?
- 6) Continues-tu de lire à la maison ?

Annexe 5 : Carte situant les villes du Mans, d'Alençon et de Mamers

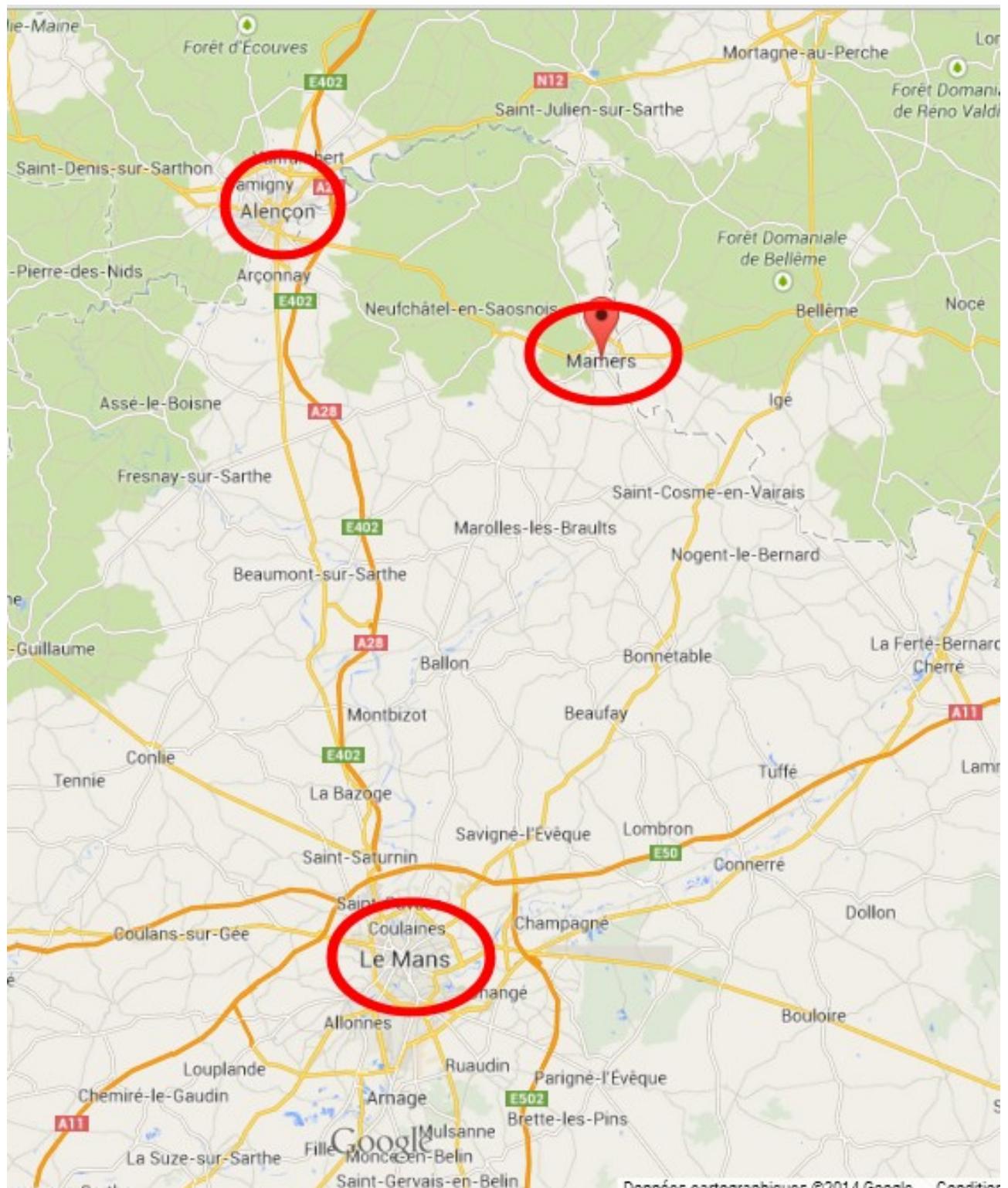
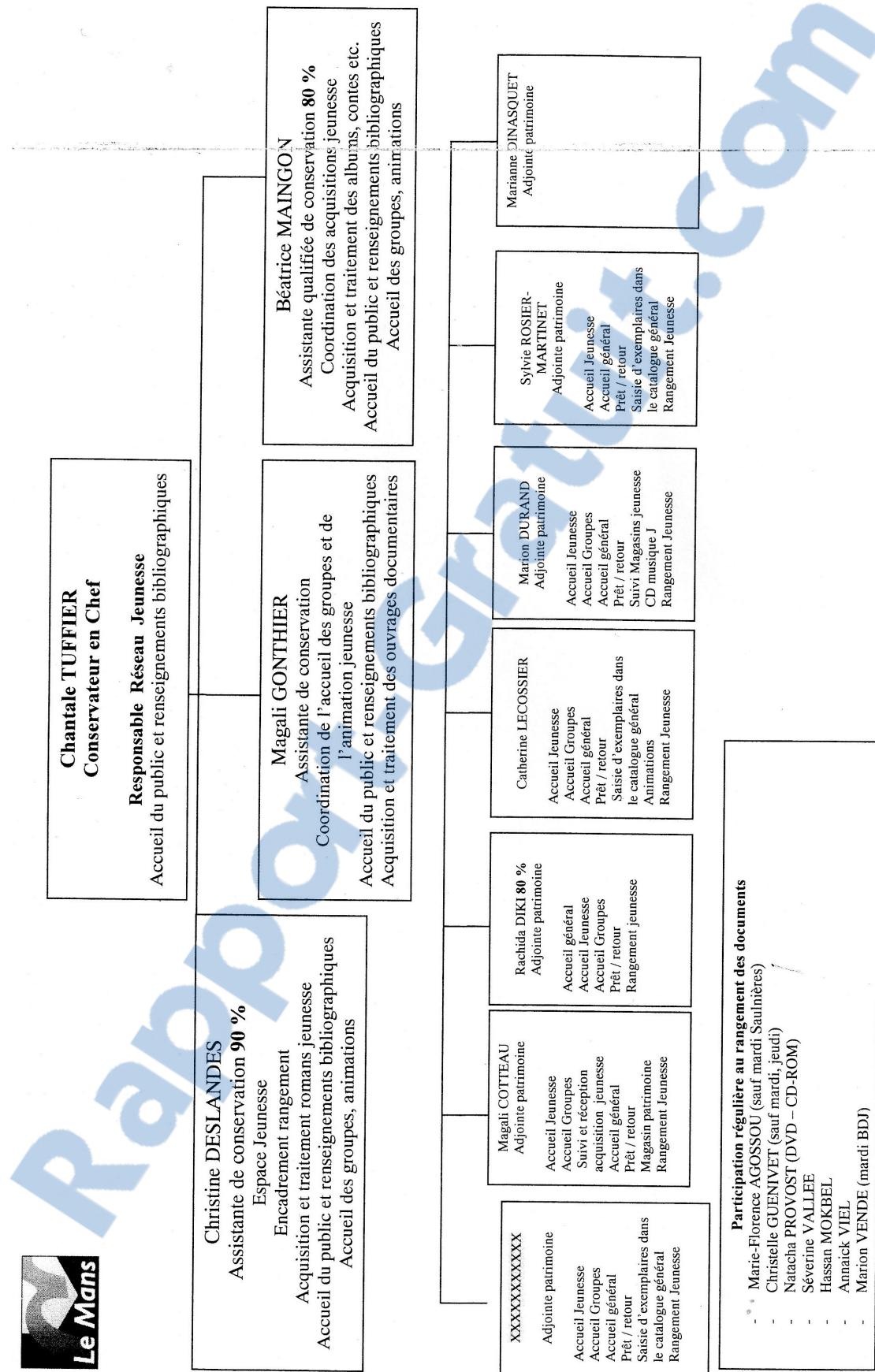


Illustration 3: Google Maps - Villes de Mamers, Alençon et Le Mans

Annexe 6 : Organigramme du personnel de la section jeunesse - LALM



Dernière mise à jour : mardi 27 août 2013



Annexe 7 : Accueils de classe dans les médiathèques du Mans pour l'année scolaire 2012-2013

2012 - 2013

Niveau des groupes	ARAGON			ESPAL			SAULNIERES			SUD			VERGERS			TOTAL		
	nb groupes	nb visites groupes	nb enfants	nb groupes	nb visites groupes	nb enfants	nb groupes	nb visites groupes	nb enfants	nb groupes	nb visites groupes	nb enfants	nb groupes	nb visites groupes	nb enfants	nb groupes	nb visites groupes	nb enfants
Petite enfance	7	57	69	856	3	35	25	294	2	12	14	82	5	24	36	275	0	0
Centres de Loisirs	7	13	114	209	3	2	12	24	1	1	8	8	3	15	45	257	0	0
Maternelles	11	41	286	975	19	44	446	1030	1	1	25	25	9	26	202	589	0	0
Primaire + IME	17	66	362	1345	22	45	497	1055	16	103	349	2457	25	62	548	1387	0	0
Collèges + JPI	18	19	491	546	6	10	65	165	2	9	31	80	12	46	165	456	0	0
Lycées	5	4	68	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	65	200	1390	3999	53	136	1045	2568	22	126	427	2652	54	173	996	2964	0	0
																194	635	3858
																		12183

- boulé à l'école, liée à la fermeture de la médiathèque pour d'ouverture des responsables et nouvelle unité d'administration
- ouvert accueil de classes à la bibliothèque des Vergers le 1er octobre 2012 et de son emplacement interne le juillet 2013. La bibliothèque des Vergers était juste ouverte aux horaires publics

Annexe 8 : Position géographique des médiathèques de quartier par rapport à la centrale Louis Aragon



23

Annexe 9 : Interview de Céline Normand

1) Pouvez-vous nous présenter votre rôle au sein de la médiathèque ?

Ancienne enseignante, Céline Normand est médiatrice du livre, depuis 2006. Elle fait partie de l'équipe des bibliothécaires de la bibliothèque de Perseigne, annexe de la bibliothèque municipale d'Alençon. Chargée des animations et des événements culturels, elle est aussi l'investigatrice de rencontres avec les PMI, les associations, les écoles, les collèges et les lycées.

2) Quelle est votre politique d'acquisition en ce qui concerne le secteur jeunesse ?

La politique d'acquisition de la bibliothèque tente de réunir les livres commerciaux et les ouvrages moins connus. Il s'agit d'attirer les enfants grâce à leurs héros de TV. On trouve beaucoup de livres de la collection Disney dans les rayons de la médiathèque. De plus, le quartier de Perseigne est difficile et est très éloigné du livre. Il faut des ouvrages et des contes du monde entier, dans de nombreuses langues pour permettre une meilleure accessibilité. On trouve également une salle de jeux vidéos ainsi que des ouvrages para-scolaires puisque les élèves viennent faire leurs devoirs dans l'enceinte de la bibliothèque.

3) Combien comptez-vous d'ouvrages pour la jeunesse dans votre collection ?

La collection jeunesse comprend 6 200 ouvrages.

4) Quel budget est réservé au secteur jeunesse ?

Sur le réseau, le budget jeunesse s'élève à 23 000 euros par an. Pour la bibliothèque de Perseigne, le budget jeunesse est de 3 500 euros par an.

5) Comment qualifiez-vous la fréquentation de ce secteur ?

Le secteur jeunesse est le plus fréquenté (environ 90%). Les enfants viennent souvent sans accompagnateurs.

6) Depuis quand êtes-vous en partenariat avec cette école ?

La partenariat avec l'école Charles Perrault de Saint-Paterne a été mis en place en 2007.

7) De quelle structure vient ce partenariat : de l'école ou de la médiathèque ?

La médiathèque organise une réunion de rentrée. Suite à cela, les écoles sollicitent des rendez-vous pour pouvoir organiser les animations.

8) Quels types d'animations proposez-vous ? Répondent-elles à des demandes des enseignants ou sont-elles proposées par la médiathèque ?

Quand les classes se rendent à la médiathèque, elles travaillent sur un thème donné par l'instituteur, puis, la bibliothécaire lit une histoire et enfin, les élèves choisissent un livre chacun pour l'emprunter. Les classes viennent cinq fois au cours de l'année.

On trouve aussi un « Menu de la bibliothèque » qui permet de diversifier les animations et de moderniser les accueils de classe devenus trop « traditionnels ».

Pour l'école de Saint-Paterne, il s'agit d'un projet sur l'année où la bibliothécaire doit effectuer des recherches sur un thème donné par l'école. La médiathèque se rend à l'école (distance) une fois par an dans chaque classe.

9) Lorsque vous recevez une classe, le choix des ouvrages dépend t-il du programme scolaire

ou de la culture ?

La bibliothécaire peut prendre ses coups de cœur et suit la demande des professeurs afin d'établir un équilibre entre lecture scolaire et culture/plaisir.

10) Suite à ces animations, des enfants viennent-ils s'inscrire à la médiathèque ?

Les enfants s'inscrivent plus facilement que ceux qui ne viennent pas avec l'école.

11) Quels sont les intérêts, à vos yeux, de ces échanges entre l'école et la médiathèque ?

Ces échanges sont super importants. La direction est peu favorable aux accueils de classes mais le réseau résiste. Perseigne est un quartier difficile mais la bibliothèque est essentielle pour façonner les comportements en société. Il s'agit de toucher, à travers ces accueils, un public d'enfants dont les parents ne connaissent pas la bibliothèque. Les animations sont plus difficiles à faire avec un public libre.

12) Existe t-il un cadre réglementaire précis qui régie cette relation ?

Il n'existe pas de réglementation précise mais seulement un petit guide distribué aux professeurs sur l'organisation des accueils et des animations offertes à la classe.

Annexe 10 : Photo du secteur jeunesse à la bibliothèque de Perseigne – Alençon



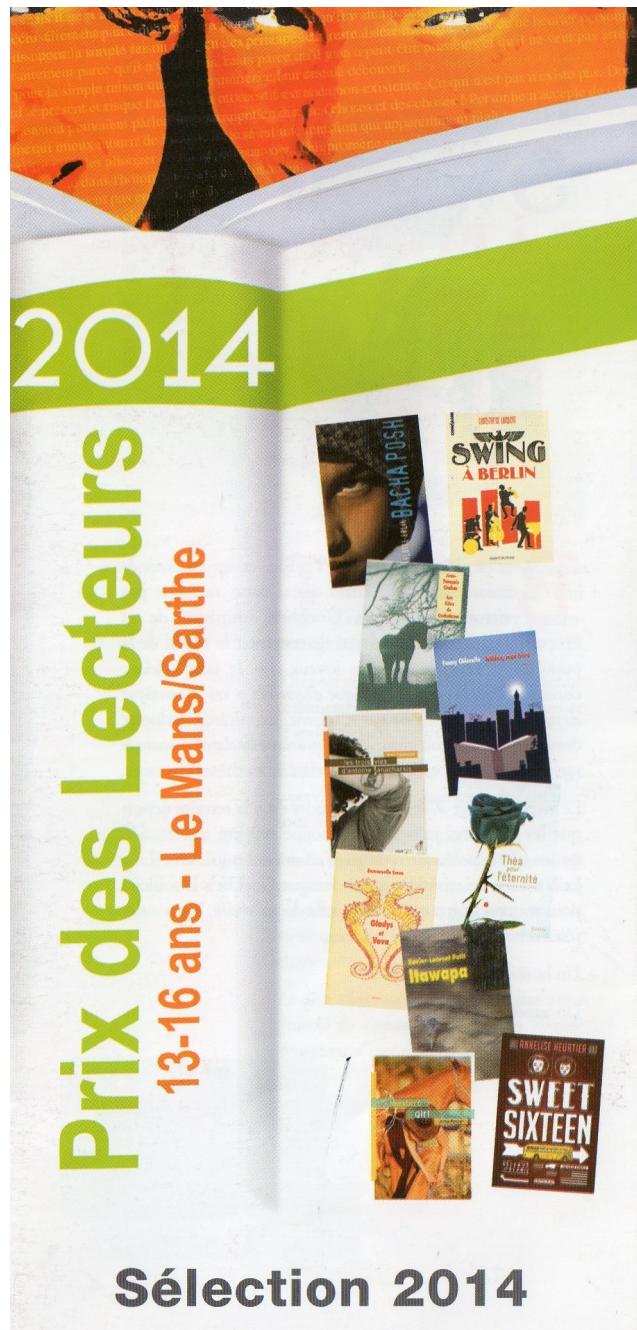
Illustration 4: Secteur Jeunesse - Bibliothèque Perseigne

ARAGON JEUNESSE
2013/2014

semaine du 10 décembre 2013..... : accueil des groupes / renseignements bibliographiques

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H15- 10h00				
10h00- 11h00	Marie Curie Maternelle MS/GS <i>Marion D.</i>	Centre loisirs Camille Claudel 5 ans <i>Marion D.</i>	RB jeu <i>Béatrice M.</i>	Séance petite-enfance Marion D., Danielle I. Olivier B.
11h00- 12h00				
14h00- 15h00	St Joseph 6e <i>Magali C.</i>	Marie- Martine P.	Christine D. <i>Catherine L.</i>	St Joseph 6 ^e <i>Catherine L.</i> RB jeu <i>Christine D.</i>
15h00- 16h00			Candice D. <i>Chantal T.</i>	
16h00- 18h30	Courboulay GS/CP <i>Christine D.</i>	RB jeu. <i>Béatrice M.</i>	Valérie V.	Courboulay Maternelle MS <i>Béatrice M.</i> RB jeu <i>Clémence R.</i>
				RB jeu <i>Béatrice M.</i>

Annexe 12 : Publicité du Prix des Lecteurs 2014



RÉSUMÉ

Lecture scolaire et lecture publique. La coopération entre bibliothèques et écoles.

Ce mémoire propose une étude sur les modalités, les enjeux et les divergences de la collaboration entre écoles et bibliothèques de trois villes de la Sarthe et de l'Orne à savoir Le Mans, Alençon et Mamers.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée HAMELIN Justine
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 10 / 06 / 2014

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

